

RAPPORT FINANCIER 2020

secours-catholique.org

 [caritasfrance](#)
 [Secours Catholique-Caritas France](#)
 [@caritasfrance](#)



**ENSEMBLE,
CONSTRUIRE
UN MONDE JUSTE
ET FRATERNEL**

SOMMAIRE

Exercice clos le 31 décembre 2020

BILAN	4
COMPTE DE RÉSULTAT	6
ANNEXE AUX COMPTES	8
TABLEAU DE FINANCEMENT	46
RAPPORT DE GESTION	47
RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	66
RÉSOLUTIONS APPROUVÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 JUIN 2021	70

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2020

ACTIF	31-déc.2020			31-déc.2019
	Valeurs Brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	8 651 605	3 939 004	4 712 601	2 252 351
Donations temporaires d'usufruit	278 560	51 680	226 880	
Logiciels informatiques	3 651 815	3 360 404	291 411	166 691
Droit au bail	526 921	526 921	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	4 194 310	0	4 194 310	2 085 660
Immobilisations corporelles	164 239 092	74 147 297	90 091 795	61 820 627
Terrains	1 654 471	641 676	1 012 795	21 678 981
Constructions	35 742 406	17 487 350	18 255 057	
Installations et agencements	75 484 615	42 589 173	32 895 441	35 409 891
Matériel et mobilier	10 130 719	8 322 117	1 808 602	1 870 472
Matériel de transport	6 005 606	5 003 428	1 002 178	918 939
Immobilisations corporelles en cours	1 152 809	0	1 152 809	1 942 344
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	34 068 466	103 553	33 964 913	
Immobilisations financières	13 769 967	2 236 990	11 532 977	8 149 274
Participations	10 651 508	1 925 020	8 726 488	
Prêts	2 467 741	310 000	2 157 741	8 149 274
Autres immobilisations financières	650 718	1 970	648 748	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	186 660 664	80 323 291	106 337 373	72 222 252
ACTIF CIRCULANT				
Stocks en cours	11 386	0	11 386	8 978
Créances	27 018 688	0	27 018 688	6 513 029
Créances reçues par legs ou donations	17 543 320	0	17 543 320	
Autres créances	9 475 368	0	9 475 368	6 513 029
Valeurs mobilières de placement	30 401 070	45 457	30 355 613	35 265 840
Disponibilités	55 984 366	0	55 984 366	40 602 900
Charges constatées d'avance	1 574 986	0	1 574 986	1 812 585
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	114 990 496	45 457	114 945 038	84 203 331
Ecart de conversion Actif (III)				
TOTAL GENERAL (I+II+III)	301 651 159	80 368 748	221 282 411	156 425 582

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2020

PASSIF	31 déc. 2020	31-déc.2019
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	49 005 575	65 199 408
Valeurs du patrimoine intégré*		46 203 587
Fonds statutaires*		16 434 427
Libéralités à caractère d'apport*		2 561 394
Fonds propres statutaires	49 005 575	
Réserves	64 963 894	50 555 122
Réserves statutaires		
Réserves de fonds de roulement	47 373 333	45 292 000
Fonds de réserve	17 590 561	5 263 122
Réserves projets associatifs	0	
Excédent ou déficit de l'exercice	17 132 978	-3 510 943
SITUATION NETTE (SOUS TOTAL)	131 102 447	112 243 587
Subventions d'investissements	1 324 971	3 185 806
TOTAL FONDS PROPRES (I)	132 427 417	115 429 393
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs et donations	46 627 322	
Fonds dédiés	8 032 390	6 796 796
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (II)	54 659 712	6 796 796
PROVISIONS		
Provisions pour risques	1 149 720	2 752 080
Provisions pour charges	741 073	666 178
TOTAL PROVISIONS (III)	1 890 793	3 418 258
DETTES		
Emprunts et dettes financières assimilés	1 111 668	4 036 362
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 180 782	4 999 071
Dettes des legs ou donations	5 107 791	
Dettes fiscales et sociales	10 169 735	9 966 980
Autres dettes	8 034 171	9 070 965
Produits constatés d'avance	3 700 340	2 707 756
TOTAL DETTES (IV)	32 304 488	30 781 134
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	221 282 411	156 425 582

(*) Libellés règlement CRC 99-03

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2020

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	305	1 029
Ventes de biens et services		
Ventes de biens et de dons en nature	734 341	1 014 479
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	16 333 049	9 327 792
Ressources liées à la générosité du public		
· Dons manuels	71 788 613	62 682 731
· Mécénats	622 176	
· Legs, donations et assurances-vie	41 968 282	38 688 860
Contributions financières	3 993 047	
Reprise sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charge	2 238 330	298 491
Utilisations des fonds dédiés	2 779 539	2 318 602
Autres produits		
Participations	4 207 830	10 408 787
Autres produits	1 393 485	1 833 184
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	146 058 997	126 573 955
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	638 195	771 524
Variation de stock	-2 408	585
Autres achats et charges externes	39 099 828	44 850 703
Aides financières		
Aides financières aux partenaires	3 023 625	3 406 210
Distribution directe de secours	24 781 937	24 173 970
Impôts et taxes et versements assimilés	4 377 184	4 426 010
Salaires et traitements	32 147 921	31 432 088
Charges sociales	13 828 053	13 523 950
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	6 251 353	6 085 154
Dotations aux provisions	83 519	2 588 580
Report en fonds dédiés	4 015 133	2 247 941
Autres charges	233 287	134 208
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	128 477 626	133 640 924
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	17 581 371	-7 066 969
PRODUITS FINANCIERS		
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	31 200	755 454
Autres intérêts et produits assimilés	489 106	351 645
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	74 454	220 912
Différences positives de change	15 518	26 507
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	610 278	1 354 518
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	55 457	30 769
Intérêts et charges assimilées	0	0
Différences négatives de change	30 808	32 605
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
TOTAL CHARGES FINANCIERS (IV)	86 266	63 374
2. RESULTAT FINANCIER (III) - (IV)	524 012	1 291 144
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	18 105 383	-5 775 825

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2020

	31 déc. 2020	31 déc. 2019
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	3 617 819	3 341 575
Sur opérations en capital	1 027 192	1 703 948
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	4 645 011	5 045 523
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	1 788 748	2 168 326
Sur opérations en capital	3 611 842	306 570
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	5 400 590	2 474 895
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V) - (VI)	-755 580	2 570 628
Impôt sur les sociétés (VII)	216 826	305 745
TOTAL DES PRODUITS (I) + (III) + (V)	151 314 286	132 973 996
TOTAL DES CHARGES (II) + (IV) + (VI) + (VII)	134 181 308	136 484 938
EXCEDENT OU DEFICIT	17 132 978	-3 510 942

	31-déc.-20	31-déc.-19
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	1 712 198	781 247
Prestations en nature		
· Mécénats de compétences	924 172	971 104
· Contributions chèques vacances reçus et autres prestations	214 474	365 646
Bénévolat	131 482 239	191 945 125
TOTAL	134 333 083	194 063 122
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	696 894	168 884
Mise à disposition de biens	1 015 304	612 363
Prestations en nature		
· Mécénats de compétences	924 172	971 104
· Emplois contributions chèques vacances reçus et autres prestations	214 474	365 646
Personnel bénévole	131 482 239	191 945 125
TOTAL	134 333 083	194 063 122

TABLE DES MATIÈRES

1. PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ	9
1.1. Description de l'objet social	9
1.2. Nature et périmètre des missions sociales	9
1.3. Les moyens mis en œuvre	9
2. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	10
3. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	11
3.1. Principes généraux	11
3.2. Changements de présentation et de méthodes d'évaluation	11
4. PRÉSENTATION DE L'ACTIF DU BILAN	13
4.1. Immobilisations corporelles et incorporelles	13
4.2. Immobilisations financières	15
4.3. Stocks	17
4.4. Créances	18
4.5. Trésorerie	19
4.6. Mouvements des provisions à l'actif	20
5. PRÉSENTATION DU PASSIF DU BILAN	20
5.1. Fonds propres	20
5.2. Fonds reportés et fonds dédiés	23
5.3. Mouvements des provisions au passif	24
5.4. Dettes	25
6. PRÉSENTATION DU COMPTE DE RÉSULTAT	26
6.1. Passage des postes du compte de résultat de 2019 aux postes du compte de résultat de 2019 figurant dans le tableau de synthèse de 2020	26
6.2. Legs, donations et assurances-vie	27
6.3. Rémunérations	28
6.4. Résultat exceptionnel	28
6.5. Résultat du secteur lucratif	28
6.7. Contributions volontaires en nature	29
7. AUTRES INFORMATIONS	30
7.1. Engagements financiers	30
7.2. Évolution et répartition des effectifs	32
8. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	33
8.1. Nouveau règlement comptable	33
8.2. Compte de résultat par origine et destination (CROD)	34
8.3. Charges par destination	35
8.4. Produits par origine	39
8.5. Ressources affectées et appels	39
8.6. Tableau spécifique à l'urgence liée au coronavirus	39
9. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	41
9.1. Compte d'emploi annuel des ressources (CER)	41
9.2. Élaboration du compte d'emploi annuel des ressources (CER)	41
9.3. Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public	42
9.4. Détermination du montant des ressources reportées liées à la générosité du public	43
9.5. Présentation du compte d'emploi annuel des ressources de 2019	44

1. PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

1.1. DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL

Le Secours Catholique – Caritas France est une association reconnue d'utilité publique et un service de l'Église catholique, membre du réseau mondial Caritas Internationalis. Son objet social, précisé à l'article 1 des statuts, est le « rayonnement de la charité ». Fondée sur l'Évangile, la mission du Secours Catholique – Caritas France s'inscrit dans la charte de la solidarité et de la diaconie de l'Église en France. Elle est une mission d'amour et d'éveil à la solidarité, en France et dans le monde.

- ▶ Pour mener sa mission, les acteurs du Secours Catholique – Caritas France :
 - Appellent toute personne à s'engager pour vivre la rencontre, l'entraide et la joie de la fraternité ;
 - Renforcent les capacités de tous à agir pour que chacun accède à des conditions de vie dignes ;
 - Luttent contre les causes de pauvreté, d'inégalité et d'exclusion et proposent d'autres solutions, au service du bien commun.
- ▶ Les valeurs portées par l'association pour répondre à ces engagements reposent sur la confiance, l'engagement et la fraternité.
- ▶ L'action de l'association est guidée par quatre principes :
 - Agir avec les personnes qui vivent la pauvreté ;
 - Porter attention à la dimension spirituelle de chacun ;
 - Prendre le temps de la relation et inscrire nos actions dans la durée ;
 - Agir en partenariat et en réseau, localement et globalement.

1.2. NATURE ET PÉRIMÈTRE DES MISSIONS SOCIALES

Les missions sociales en conformité avec son objet statutaire ont été déclinées en référentiel d'activités nationales, décidé par le conseil d'administration du 7 mai 2015, qui s'établit ainsi :

Le poste « **Missions réalisées en France** » est réparti en huit rubriques constituant le référentiel d'activités de l'association :

- ▶ Action institutionnelle et plaidoyer ;
- ▶ Animation des missions ;
- ▶ Renforcement des partenaires et appui structurel ;
- ▶ Lien social ;
- ▶ Premier accueil ;
- ▶ Insertion ;
- ▶ Boutiques solidaires, épiceries sociales et vestiaires ;
- ▶ Éveil et sensibilisation à la solidarité, et communication.

Le poste « **Missions réalisées à l'étranger** » est réparti en six rubriques constituant le référentiel d'activités de l'association :

- ▶ Action institutionnelle et plaidoyer ;
- ▶ Animation des missions ;
- ▶ Renforcement des partenaires ;
- ▶ Urgences internationales ;
- ▶ Développement ;
- ▶ Réhabilitation.

1.3. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

Le Secours Catholique – Caritas France, qui dispose d'une seule personnalité morale, s'organise au travers de 73 délégations au 31 décembre 2020, réparties en 3 500 équipes locales, en France métropolitaine et d'Outre-mer, et trois antennes spécialisées.

Grâce à son réseau de 61 300 bénévoles et de 868 salariés répartis sur tout le territoire, le Secours Catholique accueille les personnes pour des secours d'urgence, puis les accompagne dans toutes les actions mises en œuvre pour qu'elles retrouvent leur place dans la société.

Le bénévolat qui est valorisé représente, en 2020, 131,5 M€. Agrégé aux flux financiers des ressources (148 M€, issus du compte de résultat par origine et destination) et des autres contributions financières (3 M€), le total des produits pour l'année 2020 est de 282 M€.

Le Secours Catholique – Caritas France appartient au réseau Caritas Internationalis, confédération de 165 organisations catholiques intervenant dans le monde entier. L'association établit des partenariats avec ces organisations pour mettre en place des projets qui répondent aux catastrophes, promeuvent le développement humain intégral et plaident contre la pauvreté et les conflits.

2. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice 2020 est caractérisé par :

- ▶ La pandémie du coronavirus qui a affecté l'organisation des activités, l'engagement des bénévoles, les ressources et les emplois de l'association. L'association s'est adaptée aux événements liés à l'urgence sanitaire et a répondu à la crise, conformément à sa vocation, en engageant des actions importantes en faveur des personnes très fragilisées par les conséquences de l'obligation de confinement. Des appels à la collecte ont été entrepris pour soutenir ces actions. De plus, des mesures pour maintenir l'activité et la rémunération des salariés ont été décidées.
- ▶ La mise en œuvre du nouveau règlement comptable qui établit de nouveaux enregistrements et suivis comptables, qui conduit à produire un nouveau compte de résultat par origine et destination et modifie le compte d'emploi annuel des ressources.

Compte tenu de l'ampleur des fonds collectés pour répondre à l'urgence sanitaire (11,7 M€), une partie des ressources (2,7 M€), non dépensée et reportée sur l'année 2021, permettra de répondre aux besoins des personnes, par l'élaboration de projets adaptés aux nouvelles situations auxquelles il faudra essayer de répondre.

- ▶ Un travail d'intégration des nouvelles normes comptables a nécessité l'adaptation des outils informatiques, la définition de nouvelles règles de gestion et la mise en œuvre de nouvelles pratiques.

Au 1^{er} janvier 2021, les délégations de Tarn-Aveyron et de Lozère ont été regroupées. Il n'est pas prévu de nouveau regroupement au 1^{er} janvier 2022.

Le résultat de l'exercice est un bénéfice de 17,1 M€, contre un déficit de 3,5 M€ en 2019. La forte hausse du résultat (+ 20,6 M€) peut s'établir à partir du cumul des variations des soldes intermédiaires :

- ▶ La hausse du résultat d'exploitation (24,7 M€), ajusté de la diminution de la charge d'impôt société (- 0,9 M€) ;
- ▶ La diminution du résultat financier (- 0,8 M€) ;
- ▶ La diminution de l'excédent du résultat exceptionnel (- 3,3 M€).

Le volume d'activités de l'année 2020 (268 M€, contre 332 M€ en 2019) cumule 134 M€ de charges au compte de résultat et l'ensemble des contributions des bénévoles et autres contributions en nature (134 M€). Le total du bilan est en forte augmentation de 65 M€ par rapport à l'année précédente, à hauteur de 221 M€ contre 156 M€. Cette hausse est justifiée principalement par les nouvelles dispositions réglementaires portant sur l'enregistrement des legs, donations et donations temporaires d'usufruit au bilan, concourant à une hausse du bilan de 52 M€ et les activités courantes de l'année pour 13 M€.

Le total des fonds propres au 31 décembre (132 M€) est composé de fonds statutaires et de réserves, qui permettent d'assurer la continuité d'exploitation. Dans le prolongement du nouveau règlement comptable, une analyse et une organisation des fonds propres devront être proposées au conseil d'administration, afin de préciser davantage les fonds disponibles employables et les fonds nécessaires à assurer les équilibres de gestion de l'association, conformément aux statuts.

3. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les comptes annuels de l'exercice, arrêtés au 31 décembre 2020, sont établis selon les dispositions du règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014, modifié relativement au plan comptable général et selon les dispositions du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018, modifié relativement aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et modifié par le règlement ANC n° 2020-08.

3.2. CHANGEMENTS DE PRÉSENTATION ET DE MÉTHODES D'ÉVALUATION

L'application du nouveau règlement ANC n° 2018-06 a entraîné plusieurs changements de méthode comptable. Les principaux postes affectés par cette nouvelle réglementation, appliquée de manière prospective, sont les suivants :

3.2.1. LEGS, DONATIONS, ASSURANCES-VIE ET DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT (DTU)

Antérieurement, les legs, donations et assurances-vie étaient traités hors bilan. Une mention dans l'annexe comptable indiquait le montant des engagements à la clôture de l'exercice.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les dispositions prévues au nouveau règlement sont appliquées.

Les legs sont comptabilisés au bilan, à la date d'acceptation du conseil d'administration, selon leur nature. Figurent :

- ▶ À l'actif immobilisé, l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers ;
- ▶ À l'actif circulant, les créances liées aux dossiers ;
- ▶ Au passif, les dettes et les obligations testamentaires.
- ▶ Les biens reçus par donation sont comptabilisés à la signature de l'acte authentique de donation.
- ▶ Les assurances-vie continuent d'être enregistrées en produit à la date de réception des fonds.

Les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs ou donations, destinés à être cédés, sont inscrits en compte de résultat, selon leur nature.

À la clôture de l'exercice, les ressources de legs, donations et assurances-vie non encore encaissées sont comptabilisées dans le compte « Fonds reportés sur legs et donations ».

Les donations temporaires d'usufruit (DTU) sont comptabilisées dans un compte spécifique d'immobilisations incorporelles. En contrepartie, le montant est enregistré en « Fonds reportés sur DTU ». L'actif et le passif sont amortis symétriquement, sans effet sur le compte de résultat.

Ci-dessous, le tableau de reprise des legs, donations et DTU, au 1^{er} janvier 2020 :

ACTIF (en milliers d'euros)	01/01/2020	PASSIF (en milliers d'euros)	01/01/2020
Donations temporaires d'usufruit	279	Fonds reportés aux legs et donations	47 235
Biens reçus par legs et donations destinés à être cédés	31 976	· Fonds reportés legs et donations	46 956
		· Fonds reportés DTU	279
Créances reçues par legs et donations	20 494	Dettes des legs et donations	5 513
TOTAL	52 748	TOTAL	52 748

À l'acceptation du legs, les charges pieuses et funéraires sont provisionnées.

La constitution de la provision au 1^{er} janvier 2020 (135 k€), portant sur les années antérieures, a été inscrite au poste « Fonds de réserve » sans passer par le compte de résultat.

3.2.2. ABANDONS DE FRAIS

Antérieurement comptabilisés en contributions volontaires en nature, les frais de mission abandonnés par les bénévoles sont dorénavant comptabilisés en charges et en produits d'exploitation, en contrepartie d'un compte tiers au bilan.

L'effet de ce changement de méthode comptable sur la présentation du compte de résultat est précisé au point 6.1.

3.2.3. TRAITEMENT COMPTABLE DES RECETTES

Le plan comptable a été mis à jour, en intégrant des nouveautés introduites dans le règlement concernant la nature des recettes, notamment les contributions financières et la quote-part de générosité du public.

Les recettes issues de personnes morales de droit privé à caractère lucratif, dans le cadre d'une convention, sont comptabilisées dans le compte de produit « Mécénats » alors que les recettes issues de personnes morales privées à caractère non lucratif, telles que les fondations et associations, sont enregistrées dans le compte « Contributions financières ». Ces sommes étaient antérieurement enregistrées dans un compte unique « Mécénats ».

Par ailleurs, le regroupement de certains comptes de charges sur legs au poste de produits « Legs, donations et assurances-vie » a été effectué et est présenté au point 6.2.

3.2.4. FONDS PROPRES

Le poste antérieurement intitulé « Fonds associatif », composé des fonds propres et des réserves, a été renommé « Fonds propres » et a été mis à jour pour se conformer au nouveau règlement comptable :

- ▶ Le poste « Libéralité à caractère d'apport » a été reclassé en fonds de réserve ;
- ▶ Le poste « Subvention » a été mis à jour, en intégrant le montant des subventions reprises en fonds de réserve.

Les mouvements portant sur ces opérations sont présentés au point 5.1.2.

Des règles de gestion avaient été adoptées pour disposer de fonds permanents assurant la stabilité financière. Au regard de la présentation des comptes de 2019, les fonds propres avaient été définis comme devant être égaux à l'actif net immobilisé. Le cas échéant, un ajustement était réalisé à partir des réserves. Compte tenu de la nouvelle présentation des fonds propres, cette règle d'équilibrage n'est plus adaptée et a été levée, par l'assemblée générale du 2 juillet 2020, sur proposition du conseil d'administration. L'équilibre est apprécié au regard des fonds propres et de l'actif net.

3.2.5. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Les ressources – dons, mécénats et contributions financières dédiées à un projet d'investissement – sont inscrites dans un compte de produit par nature, associé à une comptabilité analytique. À la clôture de l'exercice, les fonds collectés sont inscrits en fonds dédiés pour le montant des ressources collectées supérieures à 30 k€.

Lors de la mise en service du bien, les ressources inscrites en fonds dédiés sont reprises selon la durée d'amortissement appliquée aux investissements qu'elles financent.

Les subventions d'investissements supérieures à 30 k€ sont inscrites au bilan. Lors de la mise en service du bien, les subventions inscrites au bilan sont reprises au compte de résultat selon la durée d'amortissement appliquée aux investissements qu'elles financent.

3.2.6. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

3.2.6.1. BILAN

Le bilan, dont les notes et tableaux relatifs à l'actif et le passif sont présentés aux chapitres 4 et 5, respecte les dispositions du nouveau règlement.

La colonne 2019 a été maintenue, selon la présentation du bilan de 2019 certifié.

3.2.6.2. COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat de 2020, dont les rubriques sont détaillées au chapitre 6, respecte les dispositions du nouveau règlement. N'ayant pas la possibilité de retraiter le compte de résultat de 2019 selon les mêmes modalités que celui de 2020, mais souhaitant présenter un état financier dont les soldes intermédiaires resteraient cohérents et comparables, nous avons effectué plusieurs retraitements qui sont décrits au point 6.1.

3.2.6.3. COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

Ces comptes sont présentés et établis conformément au nouveau règlement comptable. Les règles de gestion permettant leur élaboration sont présentées aux chapitres 8 et 9. Ces comptes sont présentés pour l'exercice 2020 sans colonne comparative, le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public de l'exercice 2019, établi selon la réglementation précédente, est présenté à titre indicatif dans l'annexe du CROD et du CER de 2020.

4. PRÉSENTATION DE L'ACTIF DU BILAN**4.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES****4.1.1. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODE D'ÉVALUATION**

La méthode des coûts historiques est la méthode retenue pour l'inscription des éléments en comptabilité.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, compte tenu des coûts directement attribuables nécessaires à leur mise en état d'utilisation et des frais d'acquisition. Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, sur la durée d'utilisation estimée.

À compter de l'exercice 2020, le gros œuvre des bâtiments des délégations sera amorti sur soixante ans. Cette nouvelle durée d'amortissement ne remet pas en cause les plans d'amortissement des biens déjà acquis.

- ▶ 75 ans gros œuvre des bâtiments de la Cité Saint-Pierre
- ▶ 60 ans gros œuvre des bâtiments du siège et du Cèdre
- ▶ 60 ans gros œuvre des bâtiments des délégations
- ▶ 25 ans gros œuvre des bâtiments des délégations (acquis avant 2020)
- ▶ 20 ans gros œuvre des appartements
- ▶ 15 ans agencements extérieurs
- ▶ 15 ans agencements intérieurs
- ▶ 10 ans agencements intérieurs et extérieurs des appartements
- ▶ 10 ans développement d'applications informatiques métier structurantes
- ▶ 6 ans aménagements et agencements de terrains et de constructions
- ▶ 6 ans matériel et mobilier
- ▶ 5 ans développement complémentaire à une application existante
- ▶ 4 ans matériel roulant
- ▶ 3 ans matériel informatique et logiciels de consommation courante
- ▶ 3 ans constructions démontables

Les immobilisations de la Maison d'Abraham sont amorties sur vingt-cinq ans depuis 2015, en raison du bail signé avec le patriarche syro-catholique d'Antioche pour une durée de trente-cinq ans.

Les donations temporaires d'usufruit (DTU) sont comptabilisées à l'actif en immobilisations incorporelles, pour le montant total des revenus attendus, dès l'acceptation du dossier par le conseil d'administration.

Nature de l'actif sous-jacent	Date de signature	Durée de la DTU	Valeur nette au 31/12/2020
Valeurs mobilières	2015	6 ans	3 600
Valeurs mobilières	2018	4 ans	15 000
Valeurs mobilières	2018	10 ans	161 280
Valeurs mobilières	2019	4 ans	47 000
			226 880

4.1.2. MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

IMMOBILISATIONS (en milliers d'euros)	31 déc. 2019	Reprise nouveau règle- ment	AUGMENTATIONS			DIMINUTIONS			31 déc. 2020
			Acquisi- tions	Mise en service immob. en cours	Total	Cessions, mises au rebut	Transfert immob. en cours	Total	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES									
. Donations temporaires d'usufruit		279			0			0	279
. Logiciels	3 877		55	169	224	449		449	3 652
. Droit au bail	527				0			0	527
. Incorporelles en cours	2 086		2 320		2 320	47	165	212	4 194
SOUS-TOTAL	6 489	279	2 375	169	2 545	496	165	661	8 652
IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
. Biens reçus par legs ou donations		31 976	16 703		16 703	14 610		14 610	34 068
. Immeubles et terrains	38 516		2	121	123	1 892		1 892	36 748
. Installations et agencements	74 644		318	2 325	2 643	1 153		1 153	76 134
. Matériel de transport	5 917		526		526	437		437	6 006
. Matériel et mobilier	10 027		709	13	722	618		618	10 131
. Corporelles en cours	1 942		1 675		1 675	0	2 464	2 464	1 153
SOUS-TOTAL	131 046	31 976	19 933	2 460	22 392	18 712	2 464	21 175	164 239
TOTAL GÉNÉRAL	137 535	32 254	22 308	2 629	24 937	19 207	2 629	21 836	172 891

4.1.3. MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS, HORS LEGS ET DONATIONS

AMORTISSEMENTS (en milliers d'euros)	31 déc. 2019	Dotations	Diminutions	31 déc. 2020
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
. Logiciels	3 710	100	449	3 360
. Droit au bail	527			527
SOUS-TOTAL	4 237	100	449	3 887
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
. Immeubles et terrains	17 474	786	131	18 129
. Installations et agencements	38 597	4 166	174	42 589
. Matériel et mobilier	8 156	773	607	8 322
. Matériel de transport	4 998	427	422	5 004
SOUS-TOTAL	69 226	6 152	1 334	74 044
TOTAL GÉNÉRAL	73 463	6 251	1 783	77 931

4.2. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

4.2.1. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODE D'ÉVALUATION

Les immobilisations financières sont inscrites à l'actif du bilan, à leur coût historique ou à leur valeur d'inventaire, si celle-ci est inférieure. Une provision est constituée pour couvrir les risques de non-recouvrement.

4.2.1.1. PARTICIPATIONS

Dans le prolongement de ses actions d'aide en faveur du logement, le Secours Catholique – Caritas France participe au capital de sociétés immobilières spécialisées dans le logement social et l'insertion sociale sous forme de :

- ▶ Participations au capital de sociétés qui concourent au développement de l'habitat solidaire, principalement la Caritas Habitat, le groupe Ésis et la foncière Habitat et Humanisme ;
- ▶ Apports, pour permettre la constitution d'associations qui développent des activités spécifiques d'aide aux personnes, d'accueil de familles de détenus, d'accueil de grands handicapés, d'intégration par l'économie de personnes en situation de difficulté sociale. Ces apports sont remboursables lors de la dissolution des associations bénéficiaires ou lors du retrait du Secours Catholique.

Le Secours Catholique et les Cités Caritas ont créé la société civile immobilière « Rosier rouge » qui a pour objet la propriété et la gestion d'un ensemble immobilier à vocation sociale, situé dans les communes d'Issy-les-Moulineaux et de Vanves. La SCI « Rosier rouge » a, dans le cadre d'un bail à construction d'une durée de soixante ans, mis à disposition les terrains à la société à loyers modérés « Toit et Joie ». La participation du Secours Catholique dans la SCI est de 1 M€.

4.2.1.2. PRÊTS

Les prêts sont accordés à des organisations qui prolongent la mission sociale de l'association.

Figure à ce poste la participation à l'effort de construction, sous forme de prêts sans intérêt consentis à des organismes collecteurs. Le montant total versé est de 1,3 M€, dont 134 K€ au titre de 2020. Ces prêts sont remboursables au terme d'une durée de vingt ans.

Le conseil d'administration a donné son accord en 2013 à l'attribution d'un prêt sans intérêt de 300 K€ à la société coopérative d'intérêt collectif « Habitat solidaire », œuvrant dans le domaine de l'habitat social. Ce prêt bénéficie d'un différé de remboursement d'au moins huit ans et au maximum de dix ans, soit au plus tard en décembre 2023.

Le Secours Catholique a engagé des démarches avec le réseau « Éco Habitat » et l'État, pour établir un contrat à impact social dans le cadre de sa lutte contre la précarité énergétique.

Le Secours Catholique s'est engagé à un soutien financier de 2,3 M€, dont 565 k€ ont été octroyés en 2020, dans le cadre du financement de l'action précisée dans le contrat à impact social. Le remboursement du prêt est étalé de 2021 à 2025. Ce prêt est rémunéré à un taux de 3,5 % annuel.

4.2.1.3. DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les dépréciations suivantes portant sur les immobilisations financières ont été maintenues :

Titres de participation :

- ▶ Caritas Habitat : initialement constituée pour tenir compte de la situation nette comptable, la provision de 0,9 M€ est maintenue dans l'attente de la finalisation du nouveau modèle économique ;
- ▶ SCI « Rosier rouge » : pour tenir compte principalement de l'indisponibilité du terrain jusqu'au terme du bail, de l'immeuble à construire et de sa mise en exploitation, les titres ont été totalement provisionnés (1 M€).

Prêts :

- ▶ Le prêt de la SCIC « Habitat solidaire » a été provisionné à 100 %, compte tenu de la situation financière d'« Habitat solidaire » (0,3 M€).

4.2.2. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Brut		Provisions		Net	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
PARTICIPATION						
Titres de participation	10 523	7 814	1 848	1 848	8 675	5 966
. SCA Caritas Habitat	8 721	5 302	848	848	7 873	4 454
. SASU Caritas Habitat Gestion	5	5			5	5
. SCI Rosier rouge	1 000	1 000	1 000	1 000	0	0
. SC Ésis	366	366			366	366
. SC Ésis Insertion	256	303			256	303
. Foncière Habitat & Humanisme	169	169			169	169
. SARL La Madeleine	0	664			0	664
. Autres titres	5	5			5	5
Apports associatifs	129	129	77	77	52	52
. Association familiale handicapés physiques	30	30			30	30
. Association Aire	53	53	52	52	1	1
. Autres apports	46	46	25	25	21	21
SOUS-TOTAL	10 652	7 943	1 925	1 925	8 727	6 018
PRÊTS						
Prêts au personnel	65	59			65	59
Avances permanentes au personnel	47	46			47	46
Prêts à association et autres	2 356	1 695	310	315	2 046	1 380
SOUS-TOTAL	2 468	1 800	310	315	2 158	1 485
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES						
Dépôts et cautionnements versés	651	548	2	3	649	645
TOTAL GÉNÉRAL	13 770	10 391	2 237	2 243	11 533	8 148

4.2.3. TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

FILIALES ET PARTICIPATIONS (En milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres (autres que capital)	Quote- part du capital détenue (en %)	Valeur comptable au 31/12/2020 des titres détenus		Chiffre d'affaires (H.T.) du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Obser- vations
				brute	nette			
PARTICIPATIONS > 10 %								
SCA CARITAS HABITAT 106, rue du Bac 75007 PARIS RCS Paris 813 316 320	12 524		69,66 %	8 721	7 873			(1)
SASU CARITAS HABITAT GESTION 106, rue du Bac 75007 PARIS RCS Paris 812 604 510	5	- 2	100,00 %	5	5	0	0	(1)
SCI ROSIER ROUGE 106, rue du Bac 75007 PARIS RCS Paris 821 819 299	1 820	140	54,95 %	1 000	0	30	30	(1)
SC ÉSIS 17, avenue Hoche 75008 PARIS SIREN 450240551	3 935	623	9,15 %	366	366	242	190	(2) (3)
SC ÉSIS INSERTION EX SCI Maurice-Ravel 28, rue Gay-Lussac C/O Beltima 75005 PARIS RCS Nanterre 438002180	1 085	277	17,18 %	256	256	147	15	(2) (3)
PARTICIPATIONS < 10 %				174	174			
TOTAL				10 523	8 674			

(1) D'après les derniers états financiers reçus pour l'exercice 2020.

(2) D'après les derniers états financiers reçus pour l'exercice 2019.

(3) Aucun prêt ou avance n'a été consenti à l'organisme. Aucune caution ou aucun aval n'a été donné à l'organisme.

4.3. STOCKS

Les stocks sont évalués à leur coût d'achat. Pour tenir compte de leur valeur réelle, une provision pour dépréciation est éventuellement constituée.

4.4. CRÉANCES

4.4.1. ÉCHÉANCIER DES CRÉANCES

Ces tableaux présentent l'ensemble des créances, selon leur degré de liquidité ou d'exigibilité.

Créances (en milliers d'euros)	Montant brut	LIQUIDITÉ DE L'ACTIF	
		Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
CRÉANCES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
. Prêts à associations et autres	2 355	2 220	135
. Prêts et avances permanentes au personnel	112	36	76
. Dépôts et cautionnements	651	52	599
SOUS-TOTAL	3 118	2 308	810
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT			
. Créances recues par legs ou donations	17 543	17 543	
. Subventions d'exploitation à recevoir	5 142	3 644	1 498
. Autres créances	4 333	4 333	
SOUS-TOTAL	27 018	25 520	1 498
Charges constatées d'avance	1 575	1 559	16
TOTAL	31 711	29 387	2 324

4.4.2. RATTACHEMENT À L'EXERCICE DES CHARGES ET DES PRODUITS À L'ACTIF

Ce tableau présente la part à l'actif des charges et produits d'exploitation rattachés aux exercices, contenue dans les créances et les dettes.

ACTIF (en milliers d'euros)	2020	2019
AUTRES CRÉANCES		
Produits à recevoir	2 500	1 445
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE		
	1 575	1 812
TOTAL	4 075	3 257

4.4.3. CRÉANCES EN DEVICES

Les créances de la Maison d'Abraham sont inscrites dans les comptes en devise locale et converties en euros au taux du 31 décembre 2020. Les créances de la délégation de Nouvelle-Calédonie sont inscrites dans les comptes en devise locale et converties en euros selon une parité fixe.

4.5. TRÉSORERIE

4.5.1. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Elles sont évaluées à leur coût historique, éventuellement dépréciées si leurs cours de clôture sont inférieurs. Les critères pour réaliser les placements reposent principalement sur la sécurité, la performance et l'éthique. Le montant des produits financiers générés au titre de 2020 par les placements s'élève à 520 k€.

En milliers d'euros	31 Déc. 2019	Acquisitions	Cessions	31 Déc. 2020	Estimation 31 déc. 2020	Plus-values latentes	Moins-values latentes
Placements à court terme	0			0	0		
Placements à moyen terme	18 392		4 962	13 430	13 412		17
Placements à long terme	16 819	111		16 930	17 084	182	28
TOTAL DU PORTEFEUILLE	35 211	111	4 962	30 360	30 496	182	45
Intérêts courus non échus	113	7	79	41			
Valeurs mobilières de placement	35 324	118	5 041	30 401			

Les placements à moyen terme sont constitués d'un fonds commun de placement de 8,4 M€ et d'un compte à terme pour 5 M€.

Les placements à long terme sont constitués de six contrats de capitalisation, pour un montant total de 16,6 M€, et d'un placement dans une SCPI pour 0,3 M€.

4.5.2. DISPONIBILITÉS

Elles sont constituées de quatre livrets (15,1 M€), des comptes bancaires (35 M€, dont un compte courant rémunéré de 20,2 M€), des caisses (0,40 M€) et des dons de l'exercice 2020 dont la remise en banque a été effectuée au début de l'année 2021 (5,5 M€), soit un total de 56 M€.

Les comptes bancaires et caisses libellés en devises sont convertis au taux de conversion du 31 décembre 2020.

4.5.3. TRÉSORERIE RÉMUNÉRÉE

Au 31 décembre 2020, les postes « Valeurs mobilières de placements » et « Disponibilités », qui représentent la trésorerie de l'association, sont constitués de sommes portant rémunération investies dans des contrats de placements (30,4 M€) ou placées sur des livrets et compte courant rémunérés (35,3 M€). Les sommes portant rémunération tenant compte des intérêts courus représentent un total de 65,7 M€, soit 76,1 % du total de ces postes.

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Valeurs mobilières de placement	30 360	35 211
Disponibilités placées	35 270	21 886
SOUS-TOTAL	65 630	57 097
Intérêts courus non échus	41	113
TOTAL	65 671	57 210

Les sommes sont placées auprès d'établissements bancaires et financiers sélectionnés en fonction d'une approche éthique et de sécurité.

4.6. MOUVEMENTS DES PROVISIONS À L'ACTIF

Actif	31 Déc. 2019	Dotations	Reprises	31 Déc. 2020
Immobilisations corporelles				
. Biens reçus par legs et donation destinés à être cédés	0	104	0	104
Immobilisations financières				
. Dépôts et cautionnements	3		1	2
. Prêts siège et délégations	315	10	15	310
. Titres de participation	1 925			1 925
SOUS-TOTAL	2 243	10	16	2 237
Actif circulant				
. Valeur mobilière de placement	58	45	58	45
SOUS-TOTAL	58	45	58	45
TOTAL GÉNÉRAL	2 301	159	74	2 386

5. PRÉSENTATION DU PASSIF DU BILAN

5.1. FONDS PROPRES

Le poste « Fonds propres » est constitué des « Fonds propres sans droit de reprise », des « Réserves », des « Subventions d'investissements » et de l'excédent ou déficit de l'exercice en attente d'affectation. Les postes constitutifs de ces rubriques sont établis conformément aux statuts et à la réglementation comptable.

5.1.1. DÉFINITION DES POSTES CONSTITUANT LES FONDS PROPRES

Le poste « **Fonds propres sans droit de reprise** » (49 M€) contient les fonds propres précisés par les statuts, à l'article 13, et actualisés selon les règles de gestion adoptées par l'association. Ils regroupent principalement, après la reprise des opérations de legs et l'affectation du résultat 2019, les anciens postes :

- ▶ **Valeur du patrimoine intégré (46 M€)**, constitué des locaux du siège national, de ceux des délégations (désignées comme « comités locaux » au sein des statuts de l'association), dont le Secours Catholique est propriétaire, et des immeubles de la Cité Saint-Pierre de Lourdes, arrêtés et évalués au 31 décembre 2014.
- ▶ **Fonds statutaires (3 M€)**, cumulant le dixième du résultat de l'exercice capitalisé.

Le poste « **Réserves** » (65 M€) correspond à l'article 15 des statuts et regroupe :

- ▶ La « **Réserve de fonds de roulement** » (47 M€), dont l'objet est d'assurer le fonctionnement de l'association pendant le premier semestre de l'exercice suivant.
- ▶ Le « **Fonds de réserve** » (18 M€) qui représente les réserves dont dispose librement l'association après l'affectation du résultat.

Le poste « **Subventions d'investissements** » (1 M€) enregistre les subventions reçues pour le financement de biens inscrits à l'actif immobilisé, dont le montant est supérieur à 30 K€. Lors de la mise en service du bien, les subventions d'investissements sont reprises au compte de résultat selon la durée d'amortissement pratiquée sur les investissements qu'elles financent.

5.1.2. MISE À JOUR DES FONDS PROPRES EN APPLICATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT

Le poste « Fonds propres » a été mis à jour pour tenir compte du nouveau règlement comptable :

- ▶ Le poste « Libéralité à caractère d'apport » a été reclassé en fonds de réserve dans la mesure où, dorénavant, la contrepartie des immeubles conservés par l'association est inscrite en produit d'exploitation et fait partie du résultat affecté en fonds de réserve.
- ▶ Le poste subvention a été mis à jour, intégrant des subventions acquises antérieurement à l'année 2020 et inférieures à 30 K€ qui ont été reclassées en fonds de réserve.

Présentation selon l'ancien règlement (En milliers d'euros)	Solde 31 Déc. 2019	Transfert nouveau règlement	Présentation selon le nouveau règlement	Transfert nouveau règlement	Solde 1er janv. 2020
FONDS PROPRES			FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
Valeur du patrimoine intégré	46 204	- 46 204	Fonds statutaires		
Fonds statutaires	16 434	- 16 434	. Art. 13, Alinéa 1		
Libéralités à caractère d'apport	2 561	- 2 561	. Art. 13, Alinéa 2	46 204	46 204
Subventions d'investissements	3 186	- 3 186	. Art. 13, Alinéa 4	2	2
			. Art. 13, Alinéa 5	16 432	16 432
TOTAL FONDS PROPRES	68 385	- 68 385	TOTAL FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE	62 638	62 638
Réserves			Réserves		
Réserve fonds de roulement	45 292		Réserve de fonds de roulement		45 292
Fonds de réserve	5 263		Fonds de réserve	4 422	9 685
TOTAL RÉSERVES	50 555	0	TOTAL RÉSERVES	4 422	54 977
Excédent ou déficit	- 3 511		Excédent ou déficit		- 3 511
			Subventions d'investissements	1 325	1 325
TOTAL FONDS ASSOCIATIF	115 429	- 68 385	TOTAL FONDS PROPRES	68 385	115 429

5.1.3. MÉTHODE D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le « **Résultat de l'exercice** », déterminé selon les règles du plan comptable général et du plan comptable des associations et fondations, est affecté dans sa totalité au « **Fonds de réserve** ».

Les postes des « Fonds propres » sont mis à jour par prélèvement ou par apport au « **Fonds de réserve** », selon l'analyse des dispositions statutaires retenues par l'association et les règles de gestion décidées par le conseil d'administration du 5 mars 2015 et l'assemblée générale du 2 juillet 2020 :

- ▶ Le poste « **Fonds statutaires** » – relatif à la dotation liée à l'article 13, alinéa 5 des statuts – est ajusté du dixième du résultat de l'exercice de l'association, dans la limite du montant figurant à ce poste.
- ▶ Le poste « **Réserve de fonds de roulement** », correspondant au fonctionnement de l'association pendant le premier semestre de l'exercice suivant, est ajusté en fonction des deux tiers de charges hors provisions, sous déduction du tiers des ressources hors reprises de provisions du budget de l'exercice suivant.

5.1.4. MÉTHODE D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DU SECTEUR LUCRATIF

Le « **Résultat de l'exercice** » du secteur lucratif, déterminé selon les règles du plan comptable général et du plan comptable des associations et fondations, est attaché dans sa totalité au résultat d'ensemble de l'association.

5.1.5. MOUVEMENTS DES FONDS PROPRES CONCERNANT L'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE 2019

Les mouvements des fonds propres qui sont relatifs à l'affectation du résultat de 2019, et approuvés par l'assemblée générale du 2 juillet 2020, sont les suivants :

Affectation du résultat de 2019 et mise à jour des postes des « **Fonds propres** » par prélèvement ou apport au « **Fonds de réserve** » pour un montant net total de + 8 040 K€, se décomposant ainsi :

- ▶ Affectation du résultat de l'exercice (- 3 511 K€) au « **Fonds de réserve** ».
- ▶ Dotation sur le « **Fonds de réserve** » (+ 11 551 K€) pour mettre à jour les postes :
 - « **Fonds statutaires** », en application de l'article 13, alinéa 5, correspondant au dixième du résultat de l'exercice (- 351 K€),
 - « **Fonds statutaires** », en application de la règle de gestion en référence à l'article 13, alinéa 2, le poste « Fonds propres » est au moins égal au poste « Total de l'actif immobilisé net » (- 13 281 K€).
 - « **Réserve de fonds de roulement** » en fonction des deux tiers de charges hors provisions, sous déduction du tiers des ressources hors reprise des provisions du budget de l'exercice 2020 (soit + 2 081 K€).

En milliers d'euros	Solde au 1er janv. 2020	Reprise legs charges funéraires	Affectation du résultat de 2019	Entrées ou apports en 2020	Sorties ou reprise en résultat de 2020	Résultat 2020	Solde au 31 Déc. 2020
Fonds propres sans droit de reprise	62 638		- 13 632				49 006
Fonds statutaires	62 638		- 13 632				49 006
Réserves	54 977	- 135	10 121	0	0	0	64 964
Réserve fonds de roulement	45 292		2 081				47 373
Fonds de réserve	9 685	- 135	8 040				17 591
Excédent ou déficit	- 3 511		3 511			17 133	17 133
Situation nette	114 105	- 135	0	0	0	17 133	131 102
Subventions d'investissement	1 325			169	- 169		1 325
TOTAL FONDS PROPRES	115 429	- 135	0	169	- 169	17 133	132 427

Les fonds propres ont été mouvementés par des opérations complémentaires tenant à l'obtention de subventions dont le montant est supérieur à 30 K€, la reprise en résultat des subventions selon la durée d'amortissement des biens qu'elles financent et la contrepartie de l'inscription des provisions pour charges funéraires antérieures à l'année 2020.

5.1.6. MOUVEMENTS DES FONDS PROPRES CONCERNANT LA PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020

Les mouvements des fonds propres relatifs à l'affectation du résultat de 2020, qui seront en délibération à l'assemblée générale du 15 juin 2021, sont présentés ci-dessous.

- ▶ **Affectation du résultat au fonds de réserve** (+ 17 133 K€), comprenant :
 - Résultat du secteur non lucratif (17 105 K€) ;
 - Résultat du secteur lucratif (28 K€).
 - ▶ **Mise à jour des fonds statutaires** (+ 1 713 K€) relative à la dotation de l'article 13, alinéa 5, correspondant à l'affectation du dixième du résultat.
 - ▶ **Mise à jour du poste « Réserve de fonds de roulement »** en fonction des deux tiers de charges hors provisions, sous déduction du tiers des ressources hors reprise de provisions du budget de l'exercice 2021, soit - 1 153 K€, par prélèvement au fonds de réserve, portant la réserve de fonds de roulement à 46 221 K€.
 - ▶ Le fonds de réserve après l'affectation du résultat et la mise à jour des fonds propres est de 34 163 K€.
- Le total des fonds propres est de 132 427 K€, pour un actif net immobilisé de 106 337 K€.

En milliers d'euros	Solde au 31 déc. 2020 Avant affectation	Affectation du résultat de 2020	Mise à jour des fonds propres	Solde au 31 déc. 2020 Après affectation
Fonds propres sans droit de reprise	49 006	0	1 713	50 719
Fonds statutaires	49 006		1 713	50 719
. Art. 13, Alinéa 1	0			0
. Art. 13, Alinéa 2	46 204			46 204
. Art. 13, Alinéa 4	2			2
. Art. 13, Alinéa 5	2 800		1 713	4 513
Réserves	64 964	17 133	- 1 713	80 384
Réserve de fonds de roulement	47 373		- 1 153	46 221
Fonds de réserve	17 591	17 133	- 561	34 163
Excédent ou déficit	17 133	- 17 133		0
SITUATION NETTE	131 102	0	0	131 102
Subventions d'investissement	1 325			1 325
TOTAL FONDS PROPRES	132 427	0	0	132 427

5.2. FONDS REPORTÉS ET FONDS DÉDIÉS

5.2.1. FONDS REPORTÉS LIÉS AUX LEGS, DONATIONS ET DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT (DTU)

Les fonds reportés liés aux legs et donations représentent la partie des ressources constatée en produit d'exploitation à la date d'acceptation du legs par le conseil d'administration ou à la date de signature de la donation, et qui n'est pas réalisée à la clôture de l'exercice.

Les fonds reportés liés aux donations temporaires d'usufruit (DTU) représentent la partie des revenus attendus à la signature de la DTU, non encore perçus. Au cours de l'exercice, les fruits de la donation temporaire sont comptabilisés en produit selon leur nature, et le fonds reporté est amorti au fur et à mesure.

VARIATION DES FONDS REPORTÉS (en milliers d'euros)	1er janv. 2020	Report	Utilisation	Amortissement	31 déc. 2020
Fonds reportés legs et donations	46 956	21 788	22 344	/	46 400
Fonds reportés DTU	279	/	/	52	227
TOTAL DES FONDS REPORTÉS	47 235	21 788	22 344	52	46 627

5.2.2. FONDS DÉDIÉS

Les fonds dédiés représentent les ressources affectées perçues dans le cadre d'un appel ou par une convention pour financer des projets d'exploitation définis ou des projets d'investissement.

Sont considérés comme des appels : les campagnes permanentes et les campagnes ponctuelles ou de *mailings* divers, déclarées à la préfecture. Seuls les fonds reçus pour un appel dont l'action est définie préalablement et portant sur une cause plus restreinte que l'objet de l'association dans son ensemble font l'objet de fonds dédiés.

Les fonds affectés à des investissements sont inscrits en fonds dédiés pour les montants collectés supérieurs à 30 K€. Lors de la mise en service du bien, les fonds dédiés portant sur les investissements sont repris au compte de résultat selon la durée d'amortissement pratiquée des biens qu'ils financent. Les natures de ressources donnant lieu à comptabilisation de fonds dédiés sont des dons, des conventions de mécénat ou de contributions financières.

Fonds dédiés (en milliers d'euros)	31 Déc. 2019	Reprise du nouveau règlement	Dotations	Reprises utilisées	31 Déc. 2020
Subventions					
. Projet france	157		453	24	586
. Projet international	172		103	169	106
Dons, participations et mécénats					
. Projet france	3 434	- 1 499	2 156	138	3 953
. Projet international	697	- 98	162	349	412
. Projet investissement	14		172	14	172
Contributions financières					
. Projet france		1 330	451	989	792
. Projet international		113	183	86	210
. Projet investissement		154	222	126	250
Legs et donations					
. Projet france	127		2	11	118
. Projet international	2 195		111	873	1 433
TOTAL GÉNÉRAL	6 796	0	4 015	2 779	8 032

Les fonds dédiés qui ont fait l'objet de peu de dépenses sur plusieurs exercices s'élèvent à 71 K€ pour la France et à 650 K€ pour l'international.

5.3. MOUVEMENTS DES PROVISIONS AU PASSIF

Provisions (en milliers d'euros)	31 Déc. 2019	Reprise nouveau règlement	Dotations	Reprises utilisées	31 Déc. 2020
. Provisions sur litiges legs et assurances-vie	2 559			1 562	997
. Provisions pour risques d'emploi	193		83	123	153
TOTAL PROVISIONS SUR RISQUES	2 752	0	83	1 685	1 150
. Provisions pour charges sur legs et donations		135	33	13	155
. Prime décennale	666			80	586
TOTAL PROVISIONS POUR CHARGES	666	135	33	93	741
TOTAL GÉNÉRAL	3 418	135	116	1 778	1 891

5.4. DETTES

5.4.1. ÉCHÉANCIER DES DETTES

Ces tableaux présentent l'ensemble des dettes, selon leur degré de liquidité ou d'exigibilité.

Dettes (en milliers d'euros)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances	Échéances	
		À moins d'un an	À plus d'un an	À plus de cinq ans
Emprunts et dettes financières divers	1 112	1 025	87	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 181	4 181		
Dettes des legs ou donations	5 108	5 108		
Dettes fiscales et sociales	10 170	10 170		
Autres dettes	8 034	8 034		
Produits constatés d'avance	3 700	2 904	621	175
TOTAL	32 305	31 422	708	175

5.4.2. RATTACHEMENT À L'EXERCICE DES CHARGES ET DES PRODUITS AU PASSIF

Ce tableau présente la part au passif des charges et produits d'exploitation rattachée à l'exercice, contenue dans les dettes.

Passif (en milliers d'euros)	2020	2019
Dettes fournisseurs		
Fournisseurs - factures non parvenues	1 069	1 050
	1 069	1 050
Dettes fiscales et sociales		
Subventions à reverser	3	31
Personnel - charges à payer	4 273	3 862
Charges sociales sur personnel à payer	2 458	2 174
	6 734	6 067
Autres dettes		
Charges à payer	205	231
	205	231
Produits perçus d'avance	3 700	2 708
TOTAL	11 708	10 056

5.4.3. DETTES EN DEVISES

Les dettes de la Maison d'Abraham sont inscrites dans les comptes en devise locale et converties en euros au taux du 31 décembre 2020. Les dettes de la délégation de Nouvelle-Calédonie sont inscrites dans les comptes en devise locale et converties en euros selon une parité fixe.

5.4.4. AUTRES DETTES

Les projets internationaux engagés non réglés figurent dans ce poste pour 4,7 M€.

Figure à ce poste une aide financière non encore versée de 3 M€ en faveur de la Caritas Habitat. Pour permettre le développement de la société foncière, une convention de financement en vue d'équilibrer la structure financière a été signée en 2019 pour un montant maximum de 3,2 M€ jusqu'en 2022. Au titre de l'exercice 2020, le montant de l'aide financière accordée est de 900 k€, le paiement se fera selon les besoins de trésorerie de la Caritas Habitat et au plus tard le 31 décembre 2021.

6. PRÉSENTATION DU COMPTE DE RÉSULTAT

6.1. PASSAGE DES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT DE 2019 AUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT DE 2019 FIGURANT DANS LE TABLEAU DE SYNTHÈSE DE 2020

Les « Ventes de marchandises » et « Produits dons en nature réalisés », contenus dans la rubrique « Divers autres produits », ont été transférés dans la rubrique « Ventes de biens et dons en nature » :

Ventes de biens et dons en nature	31/12/2019 Comptes annuels 2019	Transfert nouveau règlement	31/12/2019 Comptes annuels 2020	
Produits d'exploitation				Produits d'exploitation
Ventes de marchandises	1 003	- 1 003		
Divers autres produits	2 074	- 11		
		1 014	1 014	Ventes de biens et dons en nature

Les « Organismes extérieurs allocations », contenus dans la rubrique « Divers autres produits », ont été transférés dans la rubrique « Concours publics et subventions d'exploitation » :

Concours publics et subventions d'exploitation	31/12/2019 Comptes annuels 2019	Transfert nouveau règlement	31/12/2019 Comptes annuels 2020	
Produits d'exploitation				Produits d'exploitation
Subventions	9 087	- 9 087		
Divers autres produits	2 074	- 241		
		9 328	9 328	Concours publics et subventions d'exploitation

Le produit issu des « Abandons de frais » (antérieurement comptabilisés en contributions volontaires en nature) a été transféré de la rubrique « Bénévolat » en bas du compte de résultat, à la rubrique « Dons manuels » :

Dons manuels / mécénats	31/12/2019 Comptes annuels 2019	Transfert nouveau règlement	31/12/2019 Comptes annuels 2020	
Produits d'exploitation				Produits d'exploitation
Collecte - dons	60 512	- 60 512		
Contributions volontaires en nature - produits				
Bénévolat	2 171	- 2 171		
		62 683	62 683	Dons manuels / mécénats

Les « Achats alimentaires » et les « Achats de marchandises » ont été additionnés au niveau de la rubrique « Achats de marchandises » :

Achats de marchandises	31/12/2019 Comptes annuels 2019	Transfert nouveau règlement	31/12/2019 Comptes annuels 2020	
Charges d'exploitation				Charges d'exploitation
Achats alimentaires	441	- 441		
Achats de marchandises	330	- 330		
		771	771	Achats de marchandises

La charge issue des « Abandons de frais » (antérieurement comptabilisés en contributions volontaires en nature) a été transférée de la rubrique « Frais de bénévoles non remboursés » en bas du compte de résultat, à la rubrique « Autres achats et charges externes » au niveau du résultat d'exploitation :

Autres achats et charges externes	31/12/2019 Comptes annuels 2019	Transfert nouveau règlement	31/12/2019 Comptes annuels 2020	
Charges d'exploitation				Charges d'exploitation
Autres achats et charges externes	42 680	- 42 680		
Contributions volontaires en nature - charges				
Frais de bénévoles non remboursés	2 171	- 2 171		
		44 851	44 851	Autres achats et charges externes

Les rubriques « Utilisations des fonds dédiés » et « Report en fonds dédiés » ont été remontées au niveau du résultat d'exploitation :

Fonds dédiés	31/12/2019 Comptes annuels 2019	Transfert nouveau règlement	31/12/2019 Comptes annuels 2020	
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	2 319	- 2 319		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	- 2 248	2 248		
		2 319	2 319	Produits d'exploitation Utilisation fonds dédiés
		- 2 248	- 2 248	Charges d'exploitation Report fonds dédiés

6.2. LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE

Le poste « Legs, donations et assurances-vie » regroupe plusieurs comptes afin de mesurer les sommes réellement encaissées sur l'exercice. Le tableau ci-après détaille le contenu du poste pour l'exercice 2020.

Rubrique legs, donations, assurances-vie	Montant (en milliers d'euros)
Montants perçus par les assurances-vie	15 982
Montants des legs et donations, fonds à reporter	14 158
Prix encaissées legs et donations destinés à être cédés	26 147
Reprises des dépréciations d'actifs	–
Reprises charges pieuses et funéraires	13
Utilisation des fonds reportés	22 344
TOTAL PRODUITS	78 644
VNC des biens reçus par legs et donations destinés à être cédés ou vendus	14 610
Quote-parts legs ou donations reversées	142
Dotations au dépréciations d'actifs	104
Dotations charges pieuses et funéraires	33
Report des fonds reportés	21 788
TOTAL CHARGES	36 677
SOLDE RUBRIQUE	41 968

6.3. RÉMUNÉRATIONS

6.3.1. RÉMUNÉRATIONS DES ADMINISTRATEURS DU SECOURS CATHOLIQUE, DES PRÉSIDENTS ET TRÉSORIERES DE DÉLÉGATIONS

Ces fonctions ne sont pas rémunérées. Les frais de mission remboursés en 2020 aux administrateurs, dans le cadre de leur mandat, ont été de 4 K€.

6.3.2. RÉMUNÉRATION DES TROIS PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS SALARIÉS ET AVANTAGES EN NATURE

Le montant global des rémunérations (avantages en nature compris) des trois plus hauts cadres dirigeants salariés en 2020 est de 264 K€.

6.4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est une perte de 756 k€, au 31 décembre 2020.

Les produits exceptionnels sont principalement relatifs à l'apport de titres de la Caritas Habitat au Secours Catholique (3,4 M€) et l'apport de titres de la SARL « La Madeleinière » (0,2 M€).

Les charges exceptionnelles correspondent principalement aux apports par le Secours Catholique de titres et biens immobiliers à la Caritas Habitat (3,4 M€), à une contribution financière d'équilibre de 900 k€ destinée à renforcer ses fonds propres, ainsi que des charges exceptionnelles liées à l'impact du Covid-19 sur la mise en œuvre du projet Tadaf, évaluées à 0,8 M€.

6.5. RÉSULTAT DU SECTEUR LUCRATIF

Un secteur lucratif a été créé afin d'isoler la participation de l'association dans des sociétés de type commercial. Sont enregistrés, à l'actif du secteur lucratif, les titres de la SCA « Caritas Habitat » et de la SASU « Caritas Habitat gestion ». Les produits issus de ce secteur (40 K€) sont relatifs aux produits de la location des bureaux nécessaires à l'activité de Caritas Habitat. Compte tenu des charges locatives, le secteur lucratif dégage un résultat bénéficiaire de 28 K€.

6.6. HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les honoraires du commissaire aux comptes pour l'exercice 2020 s'élèvent à 133,2 K€ TTC.

6.7. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Les prestations effectuées par les bénévoles ou les prestations de services et biens reçus en nature sont enregistrées dans le tableau intitulé « Contributions volontaires en nature » en pied du compte de résultat et du compte d'emploi annuel des ressources.

6.7.1. BÉNÉVOLAT

Les données nécessaires à la valorisation du bénévolat, nombre de bénévoles et temps passé, sont issues de l'application « Gestion des acteurs par activité » (G2A) en production dans l'ensemble des délégations, au siège et dans les antennes du Secours Catholique, à l'exception de la Cité Saint-Pierre pour laquelle le bénévolat fait l'objet d'une estimation en dehors de l'application.

Le nombre de bénévoles qui se sont engagés au Secours Catholique au cours de l'année 2020 est estimé à 61 300, contre 64 300 en 2019.

La méthode de valorisation s'appuie sur la somme de douze extractions mensuelles permettant ainsi d'identifier plus précisément le temps passé par les bénévoles engagés pour une courte durée, le plus souvent pour une mission ponctuelle, ou en recherche de sens dans un engagement bénévole.

La crise liée au Covid-19 a marqué l'activité des bénévoles. Une consultation du réseau, en octobre 2020 et en janvier 2021, et une enquête auprès de 3 000 bénévoles sur tout le territoire national permettent d'estimer qu'en moyenne, sur l'année, l'activité a été réduite de 28 %, compte tenu des deux confinements en mars et en novembre.

La valorisation du temps passé, qui tient compte de la baisse d'activité ainsi estimée, est effectuée sur la base du Smic au 31 décembre de l'année, en retenant des coefficients de pondération pour tenir compte de la nature des engagements, à savoir le niveau de responsabilité retenu, à partir de la fonction de chaque acteur.

Selon cette méthode, la valorisation du temps passé est de 131,5 M€ en 2020, contre 192 M€ en 2019.

6.7.2. MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES

Le mécénat de compétences pour 2020 s'élève à 924 k€, contre 971 k€ en 2019. Il concerne principalement la Fondation Orange (581 k€) et EDF (257 k€).

6.7.3. PRESTATIONS ET DONS EN NATURE

Les dons en nature reçus (1,7 M€) sont principalement des vêtements et des denrées alimentaires. Seuls les dons en nature valorisables remis principalement par des entreprises sont intégrés au pied du compte de résultat. Ils sont répartis dans la partie « Charges des contributions volontaires en nature » au pied du compte de résultat, en « Secours en nature » (0,7 M€) et en « Mise à disposition de biens » (1 M€).

Des « chèques-vacances » sont donnés à l'association afin que des familles défavorisées puissent réaliser des « projets de vacances ». La dotation attribuée et utilisée au cours de l'année est de 0,2 M€.

7. AUTRES INFORMATIONS

7.1. ENGAGEMENTS FINANCIERS

7.1.1. ENGAGEMENTS REÇUS

Les immeubles apportés à la « Cités Caritas » (anciennement dénommée « Association des cités du Secours Catholique » [ACSC]) sont frappés d'une interdiction pour celle-ci de les aliéner ou de les hypothéquer à peine de résolution de plein droit de l'apport, sauf autorisation expresse, de même si elle les utilise dans un autre but que celui défini par ses statuts ou si elle n'en a plus l'utilité.

7.1.2. ENGAGEMENTS DONNÉS

Le conseil d'administration n'a pas conféré de garantie réelle, nantissement ou hypothèque, ni d'engagement autre que ceux figurant aux points 7.1.2.1 à 7.1.2.6.

7.1.2.1. FONDATION CARITAS FRANCE

Pour développer de nouvelles ressources afin de renforcer son action au plus proche des territoires touchés par la pauvreté, le Secours Catholique a créé en 2009 la Fondation Caritas France. Le montant total de la dotation du Secours Catholique à la Fondation Caritas France, entièrement versé à ce jour, a été de 5 M€.

En 2020, la Fondation a attribué au Secours Catholique 2,5 M€ pour financer des projets en France et à l'international (dont 425 k€ n'ont pas encore été engagés). À la fin de 2020, il restait 289 K€ à encaisser.

7.1.2.2. CITÉS CARITAS

Pour accomplir des actions de réinsertion sociale spécifiques, complémentaires de sa mission générale, le Secours Catholique a créé en 1990 l'Association des cités du Secours Catholique (ACSC). L'Association des cités du Secours Catholique a changé de dénomination à la fin de l'année 2019, pour prendre le nom de « Cités Caritas ».

Le Secours Catholique participe aux frais de fonctionnement de la « Cités Caritas ». Au titre de 2020, sa participation financière s'élève à 1 M€. La contribution financière globale, au titre de 2021, prévue au budget initial, s'élève à 1 M€.

Par ailleurs, le Secours Catholique s'est porté caution au titre du remboursement d'un prêt de 284 K€ souscrit en 2001 et remboursable en trente ans, consenti par le Groupement national des organismes sanitaires et sociaux pour l'aide au logement (Gnossal), dans le cadre de la restructuration de la « Cité Bethléem » qui fait partie de la « Cités Caritas ». Au 31 décembre 2020, l'engagement est de 106 K€.

7.1.2.3. COMITÉ D'ENTRAIDE AUX DEMANDEURS RÉFUGIÉS ÉMIGRÉS (CÈDRE)

Le Secours Catholique – dont une grande partie des activités d'entraide pour les demandeurs d'asile, les réfugiés et les émigrés constitue un service spécialisé de l'association, regroupé au sein de l'antenne du Cèdre (Comité d'entraide aux demandeurs réfugiés émigrés) – s'est engagé à payer le loyer d'un immeuble à Paris, jusqu'au 31 mars 2039. Cet engagement, calculé sur la base du dernier loyer versé, s'élève à 472 K€.

7.1.2.4. AGENCE IMMOBILIÈRE SOCIALE CARITAS ÎLE-DE-FRANCE

Afin de proposer des solutions innovantes à l'action de lutte contre le mal-logement, dans l'esprit de la stratégie « Le logement d'abord » promue par le réseau, le Secours Catholique a donné son accord en partenariat avec les membres du réseau Caritas France, et en particulier Cités Caritas, pour la création de l'« Agence immobilière sociale Caritas Île-de-France », à la fin de l'année 2018. Une subvention au titre de l'année 2020 a été attribuée, d'un montant de 130 K€.

7.1.2.5. FONDATION JEAN-RODHAIN

La Fondation Jean-Rodhain a été créée en 1981 pour contribuer à la réflexion chrétienne sur la charité, promouvoir l'étude de la théologie de la charité dans les recherches universitaires, développer le dialogue avec les acteurs de terrain et partir de la parole des pauvres.

Le Secours Catholique a attribué une aide financière de fonctionnement de 80 K€ à la Fondation Jean-Rodhain au cours de l'exercice 2020.

7.1.2.6. FONDS SOCIAL DE GARANTIE (FSG)

En mars 2006, a été signée une convention portant abondement conjoint avec la Caisse des dépôts et consignations d'un fonds de garantie par le fonds de cohésion sociale. En décembre 2019, une nouvelle convention avec la banque BPI France, nouveau gestionnaire de ce fonds, a été signée. Depuis 2006, la dotation totale du fonds, abondée à part égale entre les signataires, s'élève à 700 k€.

Ce fonds est destiné plus particulièrement à couvrir le remboursement de prêts souscrits par des personnes en difficulté pour de petits projets personnels. Compte tenu des appels en garantie, le FSG est évalué à 115 k€ au 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2020, l'encours de prêts bancaires est de 1 563 K€, contre 1 375 K€ en 2019. Le risque encouru globalement sur le FSG est estimé à 138 K€, compte tenu d'un taux de sinistralité en capital de 8,8 %. La quote-part du risque encouru revenant au Secours Catholique est de 69 K€.

7.1.3. ENGAGEMENTS SUR DES PROJETS INTERNATIONAUX PLURIANNUELS

Les secours financiers internationaux se rapportant à des projets votés par le conseil d'administration, dont l'engagement financier reste à autoriser lors des exercices futurs, sont décrits dans le tableau suivant :

Engagements pris sur des projets internationaux	31 Déc. 2019	Diminutions	Tranches 2020 reportées	Augmentations	2021	2022	2023	Total
Développement	7 523	5 419	457	3 222	4 026	1 670		5 696
Renforcement des partenaires	1 369	1 202	42	1 973	1 605	555	22	2 182
Plaidoyer	518	438	0	407	285	201		486
Urgences	820	616	0	30	307	15		322
TOTAL GÉNÉRAL	10 230	7 675	499	5 632	6 223	2 441	22	8 686

7.1.4. ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITE

Les engagements en matière de retraite ne sont pas provisionnés. Sur la base de l'ensemble du personnel en CDI au 31 décembre 2020, l'engagement est évalué à 11,9 M€ contre 11,3 M€ à la fin de 2019.

Cette évaluation est faite sur la base d'un départ volontaire du salarié à la retraite à 65 ans. L'indemnité de départ à la retraite correspond au 1/5^e du salaire de référence par année d'ancienneté majoré de 2/15^e par année au-delà de dix ans d'ancienneté. Cette indemnité est pondérée par la probabilité de survie par âge, la probabilité de présence par statut, la probabilité d'atteindre l'ancienneté retraite. Elle est actualisée au taux moyen IBOXX OAT + 10 qui, en 2020, est de 0,34 %.

7.1.5. AUTRES ENGAGEMENTS

Le Secours Catholique a contracté des baux emphytéotiques. Les constructions figurent au bilan pour un montant brut de 2,9 M€ et pour un montant net de 1,1 M€. Ils sont amortis selon la durée des biens les composant et au maximum sur la durée résiduelle du bail.

Locaux (En milliers d'euros)	Date Du bail	Durée	Constructions Brutes	Constructions Nettes
Saintes (rue g.-Clémenceau)	Février 1968	99 Ans	18	/
Épinal (rue a.-Colle)	Avril 1977	40 Ans	171	/
Gérardmer (rue carnot)	Décembre 1996	99 Ans	89	7
Paris (cèdre)	Juillet 1989	61,25 Ans	915	274
La-seyne-sur-mer (rue g.-Philippe)	Juillet 1988	50 Ans	33	/
Dijon (bd voltaire)	Avril 2018	18 Ans	490	/
Nogent-le-rotrou (rue p.-Deschanel)	Février 2007	50 Ans	117	21
Mamoudzou (rue de l'hôpital)	Avril 2015	90 Ans	1 035	757
TOTAL			2 868	1 059

Par ailleurs, un bail a été signé pour les locaux de la Maison d'Abraham situés à Jérusalem, pour une durée de trente-cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 2015.

7.2. ÉVOLUTION ET RÉPARTITION DES EFFECTIFS

L'effectif mensuel moyen des personnes présentes, hors effectif sous contrat local, est de 897 en 2020 contre 908 en 2019, et est réparti par catégorie selon le tableau suivant :

Effectif présent mensuel moyen	2020	2019
Cadres	449	449
Techniciens et agents de maîtrise	426	434
Employés	22	25
TOTAL	897	908

Effectif en équivalent temps plein mensuel moyen	2020	2019
Cadres	444	445
Techniciens et agents de maîtrise	410	417
Employés	14	16
TOTAL	868	878

Les effectifs sous contrat local sont stables et s'élèvent à :

- ▶ Dix personnes à la Maison d'Abraham de Jérusalem ;
- ▶ Quatre personnes à la délégation de Nouméa ;

Les effectifs de Mayotte sont intégrés dans les effectifs du Secours Catholique depuis janvier 2020.

8. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Le compte de résultat par origine et destination (CROD) est présenté selon le modèle du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018. Ce nouveau tableau présente le compte de résultat par nature selon une approche analytique permettant d'identifier l'origine des ressources et leurs emplois par destination.

Au regard du compte de résultat, plusieurs retraitements mentionnés dans le règlement sont réalisés et notamment la distinction entre les produits liés à la générosité (GP) et les produits non liés à la générosité (NGP), et la compensation entre les produits et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées.

La définition des missions sociales a été adoptée par le conseil d'administration du 5 mars 2009. Le comité d'audit est chargé de veiller au suivi de la définition des missions sociales, des règles invariables d'allocation des dépenses et des recettes, de leur mise à jour, selon des événements exceptionnels ou rendue nécessaire par l'évolution réglementaire ou économique, et d'émettre un avis lors de l'approbation des comptes sur la méthodologie et son contenu.

8.1. NOUVEAU RÈGLEMENT COMPTABLE

Les nouvelles règles de gestion permettant d'établir la colonne « Dont générosité public » du CROD ont été présentées au comité d'audit. Ces dernières portent sur :

► Répartition des produits et charges liés à l'exploitation selon la qualification GP et NGP

Les produits d'exploitation, hors ceux liés à l'investissement, ont été qualifiés selon leur nature « Générosité du public » (GP) ou « Non générosité du public » (NGP). Les produits qui, par nature, ne peuvent être totalement attribués à l'une ou l'autre catégorie sont répartis sur la base d'un « ratio d'exploitation ». Il s'agit principalement des produits financiers et des comptes de transfert de charges.

Le « ratio d'exploitation » est établi à partir du rapport des ressources d'exploitation hors investissement, qui sont déclarées totalement GP ou totalement NGP. Ce rapport est pour l'année 2020 : 83 % liés à la générosité du public (GP) et 17 % non liés à la générosité du public (NGP).

Les charges d'exploitation, hors celles liées aux investissements, sont réparties sur la base du « ratio d'exploitation ».

► Répartition des produits et charges liés à l'investissement selon la qualification GP et NGP

L'association ne dispose pas d'un outil permettant de suivre le financement des investissements bien par bien, selon la qualification GP et NGP. Des règles de gestion internes, fondées sur les résultats de la comptabilité générale et analytique, ont été définies.

► Les ressources dédiées directement à un projet d'investissement corporel ou incorporel sont qualifiées de GP ou de NGP à partir de la nature du financement et de la comptabilité analytique. Un « ratio d'investissement » est établi à partir du rapport entre la totalité des investissements réalisés de l'année et les investissements qui sont financés par des ressources GP. Les financements sur fonds propres sont qualifiés de GP dans la mesure où les autres ressources NGP sont considérées financer davantage les charges d'exploitation. Ce rapport est, pour l'année 2020, de 91 % liés à la générosité du public (GP) et 9 % non liés à la générosité du public (NGP).

► Les charges liées aux investissements corporels et incorporels, dotation aux amortissements et valeur nette comptable des biens cédés, et les produits des ressources liés aux cessions sont répartis entre GP et NGP à partir du « ratio d'investissement ».

► Les opérations portant sur les immobilisations financières sont qualifiées de GP ou de NGP à partir du « ratio d'exploitation », dans la mesure où il n'y a pas de financement d'investissement dédiés.

8.2. COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice 2020	
	Total	Dont générosité public
PRODUITS PAR ORIGINE		
1 - PRODUITS LIÉS A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	117 256 520	117 256 520
1.1 Cotisations sans contrepartie	305	305
1.2 Dons, legs et mécénats	114 379 071	114 379 071
- Dons manuels	71 788 613	71 788 613
- Legs, donations et assurances-vie	41 968 282	41 968 282
- Mécénats	622 176	622 176
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	2 877 144	2 877 144
2 - PRODUITS NON LIÉS A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	10 338 066	
2.1 Cotisations avec contrepartie	0	
2.2 Parrainage des entreprises	0	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	3 993 047	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	6 345 019	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	16 333 049	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRECIATIONS	1 840 269	1 536 377
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	2 779 539	1 385 848
TOTAL	148 547 443	120 178 745
CHARGES PAR DESTINATION		
1 - MISSIONS SOCIALES	95 481 092	79 644 221
1.1 Réalisées en France	76 507 850	63 869 490
- Actions réalisées par l'organisme	73 556 225	61 419 641
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	2 951 625	2 449 849
1.2 Réalisées à l'étranger	18 973 242	15 774 731
- Actions réalisées par l'organisme	5 279 181	4 408 660
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	13 694 061	11 366 071
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	17 520 382	14 544 642
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	17 520 382	14 544 642
2.2 Frais de recherches d'autres ressources	0	0
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	14 042 057	11 739 771
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRECIATIONS	138 976	115 350
5 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICIAIRES	216 826	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	4 015 133	2 602 763
TOTAL	131 414 466	108 646 747
EXCÉDENT OU DÉFICIT	17 132 978	11 531 998

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2020	
	Total	Dont générosité public
PRODUITS PAR ORIGINE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	134 163 703	134 163 703
- Bénévolat	131 482 239	131 482 239
- Prestations en nature	969 266	969 266
- Dons en nature	1 712 198	1 712 198
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0	
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE	169 380	
- Prestations en nature	0	
- Dons en nature	169 380	
TOTAL	134 333 083	134 163 703
CHARGES PAR DESTINATION		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	125 135 492	124 966 112
- Réalisées en France	124 638 937	124 469 557
- Réalisées à l'étranger	496 555	496 555
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	4 820 681	4 820 681
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	4 376 910	4 376 910
TOTAL	134 333 083	134 163 703

8.3. CHARGES PAR DESTINATION

Les principes et règles de gestion permettant de déterminer les charges par destination correspondent aux règles définies antérieurement pour élaborer la colonne « Emploi » du compte d'emploi annuel des ressources et ont été maintenues en 2020. Les règles précisées par le nouveau règlement ne sont pas de nature à remettre en cause les méthodes appliquées et sont présentées ci-après.

8.3.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

L'application de gestion est structurée autour des « actions » qui ont pour objet de spécifier les activités menées par l'association. Toutes les charges sont affectées à une action, permettant ainsi d'assurer le lien avec les comptes généraux du compte de résultat.

Lors de sa création, l'action est caractérisée par des « attributs » permettant, d'une part, de répondre aux besoins d'analyse de l'activité et de gestion et, d'autre part, de la rattacher, au regard de ces caractéristiques, à un poste du compte de résultat par destination.

8.3.2. DÉFINITION DES POSTES DES CHARGES PAR DESTINATION

Les **missions sociales**, qui se structurent en « missions réalisées en France » et en « missions réalisées à l'étranger » sont présentées de manière détaillée au point 1.2 de l'annexe.

Le poste « **Frais de recherche de fonds** » est constitué des actions de recherche de fonds et de développement du bénévolat. Les activités d'éveil et de sensibilisation à la solidarité en France ou en faveur de l'action internationale font partie de la mission réalisée en France.

Le poste « **Frais de fonctionnement** » est constitué des actions de support, relatives à la gestion financière, la gestion des ressources humaines et la gouvernance.

Les autres postes qui correspondent au poste du compte de résultat n'apportent pas de commentaires particuliers.

8.3.3. AFFECTATION DES CHARGES ET RÉPARTITION DES COÛTS

Chaque poste du compte de résultat par destination enregistre des charges engagées directement par l'entité pour leur réalisation et/ou des charges indirectes réparties selon des règles d'affectation prédéfinies.

8.3.3.1. AFFECTATION DIRECTE ET INDIRECTE DES CHARGES

Les charges engagées directement pour la réalisation d'une action sont inscrites sur l'action considérée, quelle que soit la nature de la dépense.

Les charges engagées qui concernent plusieurs actions rattachables à différents postes, ou dont il n'est pas possible d'établir une affectation directe sans procéder à une analyse de gestion complexe, sont enregistrées dans une action commune qui fait l'objet d'une répartition selon une clé prédéfinie. Les charges, définies comme devant être enregistrées dans cette action, concernent principalement les dépenses de locaux et les dépenses assimilées.

La clé de répartition est fondée sur la surface des locaux utilisée par les activités selon leur rattachement aux postes du compte d'emploi annuel des ressources. Une clé standard servant de référence à l'association a été définie au regard des activités qui sont menées dans les délégations et au siège. Compte tenu de la diversité d'occupation des locaux par les activités, le pourcentage pourra varier d'une entité à l'autre sans que le principe de répartition sur les trois postes ne soit remis en cause. Les antennes sont considérées comme des services décentralisés du siège et sont traitées en tant que telles.

La clé de répartition relative aux équipes, dont l'objet est de mener les activités d'aide et d'accompagnement au plus proche des personnes, est dédiée aux missions sociales et justifie l'absence d'action de fonctionnement.

Le tableau ci-après indique la répartition moyenne établie à partir des clés appliquées par délégation et par équipes, ainsi que la clé appliquée au siège pour l'année 2020.

	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement
Siège	50 %	11 %	39 %
Délégations	73 %	9 %	18 %
Équipes	100 %		

Ces clés peuvent être actualisées en fonction de modifications substantielles dans l'organisation des locaux et des activités qui y sont menées.

Le coût du journal *Messages* – dont l'objet est, d'une part, d'éveiller et de sensibiliser à la solidarité et, d'autre part, de collecter des ressources – est réparti à 80 % dans le poste « Missions réalisées en France » et à 20 % dans le poste « Frais de recherche de fonds ».

8.3.3.2. AFFECTATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

L'affectation des dotations aux amortissements suit les principes des charges directes et des coûts indirects. Le rattachement du bien immobilisé à l'action permet d'affecter la dotation aux amortissements, selon les règles et les clés appliquées aux charges :

- ▶ Chaque bien immobilisé est affecté directement à l'action qui l'utilise ;
- ▶ Un bien utilisé pour les besoins de plusieurs actions rattachables à différents postes du compte de résultat par destination, ou dont il n'est pas possible d'établir une affectation directe sans recourir à une analyse de gestion complexe, est inscrit dans l'action commune utilisée pour les charges.

8.3.3.3. AFFECTATION DES SALAIRES

Les principes d'affectation des salaires sont :

- ▶ Le salaire des personnes employées pour une action déterminée est directement affecté à cette action.
- ▶ Les salaires non directement affectables à une action sont répartis selon des clés prédéfinies par organisation, directions, délégations et antennes. La clé prédéfinie tient compte des orientations principales des métiers attachés à l'organisation et au regard des rubriques du CROD.
- ▶ Des spécifications sont apportées à certains métiers pour tenir compte de leurs caractéristiques, et notamment les postes liés à l'encadrement, afin de constater, dans le poste du CROD « Frais de fonctionnement », les activités de gouvernance, de gestion des ressources humaines ou de gestion financière.

Le tableau ci-après présente le résultat de la nouvelle répartition de la masse salariale, dans les postes du compte de résultat par origine et destination, après application des clés prédéfinies, en comparaison avec le résultat de la répartition de l'année 2020.

	Missions sociales		Frais de recherche de fonds		Frais de fonct.		Affectation directe		TOTAL	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Siege	57%	58%	12%	11%	30%	30%	1%	1%	100%	100%
Delegations	87%	88%	5%	5%	8%	8%	0%	0%	100%	100%
Siege et delegations	76%	76%	8%	7%	16%	16%	0%	0%	100%	100%
TOTAL MASSE SALARIALE	36 421	36 842	3 627	3 410	7 792	7 808	148	105	47 988	48 165

8.3.4. VALORISATION DU BÉNÉVOLAT

L'ensemble des charges par destination figure dans le document « **L'essentiel de 2020** » élaboré selon le référentiel déontologique du « Don en confiance ». Les charges par destination, agrégées à la valorisation du bénévolat et aux autres contributions volontaires, sont évaluées en 2020 à 265 M€.

2020	Flux financiers charges par destination réparties par activités	Bénévolat et autres contributions	Total	%
Missions réalisées en france	77	125	202	75,94%
. Action institutionnelle et plaidoyer	2	1	3	
. Animation	33	19	52	
. Renforcement des partenaires / appui structurel	4	0	4	
. Lien social	4	21	25	
. Premier accueil	17	42	59	
. Insertion	5	22	27	
. Boutiques solidaires, épiceries sociales, vestiaires	3	19	22	
. Éveil et sensibilisation à la solidarité, communication	9	1	10	
Missions réalisées à l'étranger	19	0	19	7,14%
. Action institutionnelle et plaidoyer	1	0	1	
. Animation	2	0	2	
. Lien social	1	0	1	
. Insertion	1	0	1	
. Renforcement des partenaires / appui structurel	2	0	2	
. Urgences internationales	4	0	4	
. Développement et réhabilitation	8	0	8	
Frais de recherche de fonds	17	5	22	8,65%
Frais de fonctionnement	14	4	18	6,77%
Engagement sur ressources affectées et autres provisions	4	0	4	1,50%
TOTAL	131	134	265	100,00%

8.3.5. CHARGES PAR DESTINATION RELATIVES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Les règles de répartition ont été présentées au point 8.1 portant sur l'application du nouveau règlement comptable.

8.4. PRODUITS PAR ORIGINE

Les produits sont enregistrés sous des « codes ressources » correspondant à la volonté des donateurs ou des partenaires. Tout produit est associé à un code ressource, permettant d'assurer le lien avec les comptes généraux du compte de résultat.

8.4.1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Les produits liés la générosité du public (GP) comprennent principalement les dons des particuliers et les abandons de frais des bénévoles, les legs, le mécénat.

Le poste « Autres produits liés à la GP » regroupe les participations de soutien et la réalisation financière des dons en nature. Une quote-part des produits financiers est inscrite à ce poste ainsi qu'une quote-part des plus-values ou moins-values nettes sur cession des immobilisations par application des ratios spécifiques, liées à ces opérations pour la part GP.

8.4.2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Les produits non liés à la générosité du public (NGP) comprennent principalement les contributions financières issues d'associations ou de fondations.

Le poste « Autres produits non liés à la GP » regroupe principalement les participations d'activités, le produit des locations d'immeubles ou la mise à disposition de personnel. Une quote-part des produits financiers est inscrite à ce poste ainsi qu'une quote-part des plus-values ou moins-values nettes sur cession des immobilisations par application des ratios spécifiques, liées à ces opérations pour la part NGP.

8.4.3. PRODUITS PAR ORIGINE RELATIFS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Les règles de répartition ont été présentées au point 8.1 portant sur l'application du nouveau règlement comptable.

8.5. RESSOURCES AFFECTÉES ET APPELS

Les ressources sont affectées dans des codes spécifiques, selon l'objet de l'appel. Sont considérées comme des appels : les campagnes permanentes et les campagnes ponctuelles ou de *mailings* divers, déclarées à la préfecture. Les ressources, issues d'un appel ne précisant pas le financement d'une action particulière définie préalablement par les instances statutaires ou dont l'objet est le financement de l'ensemble des activités de l'association, sont enregistrées dans un code ressource intitulé « Non affecté ». C'est le cas de la campagne de collecte nationale. Les ressources reçues spontanément en dehors d'un appel sont affectées au plus proche de la volonté du donateur.

Afin de ne pas conserver des fonds inemployables dans la durée, et afin de permettre une communication transparente et pertinente au regard de notre action, il a été décidé qu'après un délai raisonnable apprécié comme étant le temps où les opérateurs n'ont plus de projet pour employer les fonds, une réaffectation des fonds non employables sera décidée par les instances désignées selon le montant du solde et une communication sera faite au donateur par le support le plus approprié, en fonction de chaque situation.

8.6. TABLEAU SPÉCIFIQUE À L'URGENCE LIÉE AU CORONAVIRUS

Lors de précédentes catastrophes (tsunami, Haïti) ayant un fort impact sur des actions d'urgence mises en place, sur la mobilisation de la générosité et sur l'attente des donateurs en matière de communication, et afin d'assurer l'objectif de transparence financière, le conseil d'administration avait approuvé des règles de gestion spécifiques pour la gestion des fonds reçus qui seraient applicables à toutes les urgences de grande ampleur, désignées comme telles par l'équipe de direction.

Contrairement à ces catastrophes ponctuelles dont la réponse s'est inscrite dans un temps connu, il a été particulièrement difficile de prévoir l'évolution de l'urgence sanitaire liée au Covid-19. Des mesures prises par l'État étaient, au départ, prévues pour quelques jours, puis se sont prolongées et adaptées à l'évolution de l'épidémie sur les territoires.

Les règles de gestion, antérieurement décidées par le conseil d'administration lors des catastrophes liées au tsunami, actualisées lors de l'urgence concernant Haïti par le comité de direction, ont été reprises et adaptées.

Les principes et les perspectives d'emploi, sur la base des règles de gestion antérieurement décidées par le conseil d'administration lors des catastrophes du tsunami et d'Haïti, ont été présentés et ont été discutés par le comité d'audit qui a donné un avis favorable à ces règles et a fait une information au conseil d'administration de mars 2021.

Un tableau qui recense les produits par origine et les dépenses par destination est présenté afin de rendre compte de l'emploi des fonds. Le détail des missions sociales reprend les thématiques d'action comme elles ont été présentées et communiquées auprès des donateurs.

8.6.1. RESSOURCES

Sont retenues toutes les ressources issues de la générosité du public, des financeurs publics ou privés, des fondations... affectées selon leur volonté à l'opération urgence sanitaire liée au coronavirus, soit 11,7 M€. Ces fonds sont utilisés pour partie sur l'année 2020, car devant répondre aux besoins immédiats des personnes. Compte tenu des niveaux collectés, les fonds non employés dédiés seront réservés afin de mettre en place des projets ou actions qui répondront aux évolutions des besoins et des nouvelles situations de pauvreté qui se manifesteront au cours de l'année 2021, soit 2,7 M€.

Au regard des sommes encaissées qui seraient inemployées et du taux de rémunération des placements actuels (0,30 % par an), le calcul d'un intérêt financier à rattacher à la collecte est non significatif et ce principe n'a pas été retenu.

8.6.2. DÉPENSES

Les dépenses directes qui concernent les aides ou les moyens sanitaires et d'hygiène permettant de réaliser les aides aux personnes sont imputées à l'action « Coronavirus », selon les règles de gestion d'affectation définies. Des actions spécifiques ont été créées pour identifier des projets particuliers (paniers solidaires, lutte contre la fracture numérique, actions de Noël).

a. Frais de recherche de fonds. Compte tenu de l'ampleur exceptionnelle de l'urgence, des frais de recherche de fonds directs ont été déduits des ressources collectées lorsque les montants étaient significatifs. En principe, lors d'une urgence particulièrement importante, les coûts de traitement des dons liés à la catastrophe viennent en déduction des ressources collectées. Une évaluation du traitement des dons a été effectuée et, compte tenu du montant peu significatif au regard de la collecte, ces coûts n'ont pas été retenus.

b. Charges de personnel liées à l'animation. Pour tenir compte de l'engagement des métiers de l'animation sur le terrain pour assurer, en l'absence d'une partie importante des bénévoles confinés, la mise en œuvre des aides et coordonner les interventions en lien avec les partenaires, durant la période de confinement, la part des salaires du premier confinement 2020 affectée aux missions sociales a été évaluée et imputée sur les ressources.

c. Dépenses de communication. Des dépenses directes de communication spécifique pour informer des actions et de l'emploi des fonds collectés nécessaires à leur mise en œuvre ou de toutes autres informations liées à cette urgence sanitaire ont été affectées à l'action « Urgence sanitaire Coronavirus » et sont financées par les ressources collectées.

d. Frais de fonctionnement. Aucun frais de fonctionnement n'est venu en diminution des ressources collectées en faveur de l'urgence sanitaire.

8.6.3. COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION DE L'URGENCE SANITAIRE LIÉE AU CORONAVIRUS

Compte de resultat par origine et destination de l'urgence sanitaire liée au coronavirus		Total au 31/12/2020
PRODUITS PAR ORIGINE		
Produits liés à la générosité du public		3 492 035
. Mécénats	447 269	
. Dons, participations	3 044 766	
Produits non liés à la générosité du public		1 493 056
. Contributions financières	1 493 056	
Subventions et autres concours publics		6 732 319
. Subventions	6 732 319	
TOTAL		11 717 410
CHARGES PAR DESTINATION		
Missions sociales réalisées en france		8 961 676
. Alimentaire	5 955 160	
. Accueil de jour	49 425	
. Protection	464 455	
. Vacances	250 000	
. Fracture numérique	32 396	
. Paniers solidaires	139 654	
. Noël covid-19	206 039	
. Animation	1 650 166	
. Divers	214 381	
Frais de recherche de fonds		26 601
. Collectes, appels de fonds	26 601	
Reports en fonds dédiés de l'exercice		2 729 133
TOTAL		11 717 410

9. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC**9.1. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (CER)**

Le compte d'emploi annuel des ressources est établi conformément au nouveau règlement ANC n° 2018-06, complété du règlement ANC n° 2020-08.

Conformément aux dispositions transitoires précisées dans le nouveau règlement, seule la colonne de l'année 2020 est présentée, le compte d'emploi annuel des ressources de 2019 étant établi selon le règlement du comité de la réglementation comptable n° 2008-12 du 7 mai 2008.

9.2. ÉLABORATION DU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (CER)

Le CER reprend les rubriques du compte de résultat par origine et destination correspondant aux colonnes « Générosité du public ». La détermination de ces colonnes a été présentée aux points 8.3 et 8.4.

9.3 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

EMPLOIS PAR DESTINATION		Exercice 2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. MISSIONS SOCIALES		79 644 221
1.1 Réalisées en france		63 869 490
- Actions réalisées par l'organisme		61 419 641
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en france		2 449 849
1.2 Réalisées à l'étranger		15 774 731
- Actions réalisées par l'organisme		4 408 660
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger		11 366 071
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		14 544 642
2.1 Frais d'appel a la générosité du public		14 544 642
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		0
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT		11 739 771
TOTAL DES EMPLOIS		105 928 634
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		115 350
5. REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE		2 602 763
EXCÉDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		11 531 998
TOTAL		120 178 745
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		Exercice 2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		124 966 112
- Réalisées en France		124 469 557
- Réalisées à l'étranger		496 555
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS		4 820 681
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		4 376 910
TOTAL		134 163 703
Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :		
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		Exercice 2020
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE		4 870 817
(-) Utilisation		1 385 848
(+) Report		2 602 763
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE		6 087 733

RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice 2020
RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1. RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	117 256 520
1.1 Cotisations sans contrepartie	305
1.2 Dons, legs et mécénats	114 379 071
- Dons manuels	71 788 613
- Legs, donations et assurances-vie	41 968 282
- Mécénats	622 176
1.3 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	2 877 144
TOTAL DES RESSOURCES	117 256 520
2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	1 536 377
3. UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	1 385 848
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0
TOTAL	120 178 745
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	6 520 701
(+) Excédent ou (-) Insuffisance de la générosité du public	11 531 998
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	3 267 071
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	21 319 770
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
Exercice 2020	
RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	134 163 703
- Bénévolat	131 482 240
- Prestations en nature	969 266
- Dons en nature	1 712 197
TOTAL	134 163 703

9.4 DÉTERMINATION DU MONTANT DES RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Le solde des ressources collectées auprès du public et non utilisées à la fin de l'exercice 2019 a été repris sans modification au poste du CER de 2020 : « Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice » (6,5 M€). Une analyse des fonds propres doit être menée au regard de l'article 432-19 sur les fonds propres « disponibles » et la politique de réserve souhaitée par l'association. De fait, les fonds propres sont actuellement composés de résultats cumulés répartis sur plusieurs postes, selon des règles de gestion établies en référence aux statuts et dont l'objectif est d'assurer l'équilibre financier de l'association et la continuité de son activité mais qui rend non disponible une partie des fonds.

La rubrique investissement et désinvestissement est établie en référence au nouveau règlement. Dans la mesure où l'historicité des financements des investissements par des fonds affectés n'est pas possible, les mouvements liés à la constitution et à la reprise des fonds dédiés GP liés aux investissements ont été retraités, afin de ne déduire ou d'ajouter que la part des investissements GP réalisés, calculés à partir du « ratio d'investissement », défini au point 8.1.

9.5. PRÉSENTATION DU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES DE 2019

Nous présentons le CER collecté auprès du public de l'exercice 2019, établi selon le règlement du comité de la réglementation comptable n° 2008-12 du 7 mai 2008 afférent à l'établissement du compte d'emploi annuel des ressources des associations et fondations modifiant le règlement du comité de la réglementation comptable n° 99-01.

EMPLOIS	Emplois de 2019 = Compte de résultat (colonne 1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2019 (colonne 3)
1. MISSIONS SOCIALES	100 106 567	74 922 828
1.1 RÉALISÉES EN FRANCE	78 813 920	61 390 633
- Actions réalisées directement	75 330 240	
- Versements à d'autres organismes agissant en France	3 483 680	
1.2 RÉALISÉES À L'ÉTRANGER	21 292 647	13 532 195
- Actions reversées directement	6 272 006	
- Versement à un organisme central ou d'autres organismes	15 020 641	
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	14 700 915	11 989 553
2.1 FRAIS D'APPEL A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	14 700 915	
2.2 FRAIS DE RECHERCHE DES AUTRES FONDS PRIVÉS		
2.3 CHARGES LIÉES A LA RECHERCHE DE SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS		
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	14 639 267	11 777 806
		98 690 187
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RÉSULTAT	129 446 749	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	2 619 350	
III - ENGAGEMENTS A RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	2 247 941	
IV - EXCÉDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
V - TOTAL GÉNÉRAL	134 314 040	
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		544 344
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		N/A
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		99 234 531
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Missions sociales	182 433 955	
Frais de recherche de fonds	7 348 349	
Frais de fonctionnement et autres charges	6 451 717	
TOTAL	196 234 022	

RESSOURCES	Ressources collectées sur 2019 = Compte de résultat (colonne 2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2019 (colonne 4)
REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE		7 832 663
1. RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	96 755 382	96 755 382
1.1. DONS ET LEGS COLLECTÉS	94 432 307	94 432 307
- Dons manuels non affectés	54 800 972	54 800 972
- Dons manuels affectés	942 475	942 475
- Legs et autres libéralités non affectés	37 933 096	37 933 096
- Legs et autres libéralités affectés	755 764	755 764
1.2. AUTRES PRODUITS LIÉS À L'APPEL À LA GÉNÉROSITÉ PUBLIQUE	2 323 075	2 323 075
2. AUTRES FONDS PRIVÉS	4 768 384	
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	9 087 129	
4. AUTRES PRODUITS	17 354 196	
I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RÉSULTAT	127 965 091	
II - REPRISE DES PROVISIONS	519 404	
III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS	2 318 602	
IV - VARIATION DES FONDS DÉDIÉS COLLECTÉS AUPRÈS DU PUBLIC		1 167 187
V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	3 510 943	
VI - TOTAL GÉNÉRAL	134 314 040	97 922 569
VI - TOTAL DES EMPLOIS FINANÇÉS PAR LES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC		99 234 531
SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		6 520 701
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	194 116 025	
Prestations en nature	1 336 750	
Dons en nature	781 247	
TOTAL	196 234 022	

	31-Déc.-20		31-Déc.-19	
	Trésorerie employée	Trésorerie dégagée	Trésorerie employée	Trésorerie dégagée
1. TRESORERIE NETTE AU 1^{ER} JANV		71 928 541		73 160 493
PRODUITS		145 687 015		126 261 141
. Ventes de biens et services		734 341		1 014 479
. Concours publics et subventions		16 333 049		9 327 792
. Dons, mécénats		72 410 789		60 511 831
. Legs, donations, assurances-vie (*)		41 988 011		38 688 860
. Contributions financières		3 993 047		0
. Autres produits (dont cotisations)		6 074 135		12 242 999
. Produits financiers		535 824		1 133 605
. Produits exceptionnels		3 617 819		3 341 575
CHARGES	120 164 004		123 055 108	
. Achats et charges externes	39 968 902		43 586 121	
. Aides financières	27 805 562		27 580 263	
. Salaires et charges sociales, impôts et taxes (dont impôt sur société)	50 569 984		49 687 793	
. Charges financières	30 808		32 605	
. Charges exceptionnelles	1 788 748		2 168 326	
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX PRODUITS ET CHARGES (A)		25 523 011		3 206 033
. Variation des créances	2 727 148			5 262 320
. Variation des dettes	611 010		1 229 024	
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX CREANCES ET DETTES (B)	3 338 158			4 033 296
2. VARIATION DE TRESORERIE LIEE A L'ACTIVITE (A + B)		22 184 853		7 239 329
ACQUISITIONS				
. Immobilisations corporelles et incorporelles	5 557 820		9 541 166	
. Immobilisations financières	4 222 667		822 335	
CESSIONS				
. Immobilisations corporelles		858 555		1 703 948
. Immobilisations financières				
Subventions d'investissements		168 785		188 272
3. VARIATION DE TRESORERIE DES INVESTISSEMENTS NETS	8 753 147	-	8 471 281	
4. Trésorerie nette au 31 dec (1 + 2 + 3)		85 360 247		71 928 541
5. Variation nette de la trésorerie (4 - 1)		13 431 706		1 231 952

*À l'exception des rubriques associées aux legs et donations dont la contrepartie est les fonds reportés.

RAPPORT DE GESTION 2020

I. ÉVOLUTION DU CONTEXTE GÉNÉRAL SUR L'ANNÉE 2020	48
I.1. Changements conjoncturels liés directement à la crise en 2020	48
I.2. Changements du contexte réglementaire comptable des associations.	48
I.3. Évolutions organisationnelles du SCCF et de ses modes de fonctionnement.	48
I.4. Chiffres clés de l'année 2020, événements comptables significatifs et évolution du modèle économique	49
I.5. Analyse des résultats de l'année 2020.	50
I.6. Événements significatifs post-clôture 2020	51
II. ANALYSE DES RÉSULTATS	52
II.1. Compte de résultat	52
II.2. Compte de résultat par origine et destination (CROD) et compte d'emploi annuel des ressources (CER)	56
II.3. Valorisation du bénévolat et contributions en nature	60
III. ANALYSE DE LA SITUATION ACTIVE ET PASSIVE	60
III.1. Fonds propres et réserves.	61
III.2. Actif immobilisé net.	61
III.3. Fonds reportés et fonds dédiés	62
III.4. Provisions.	62
III.5. Analyse de l'actif circulant	63
III.6. Analyse des dettes	63
III.7. Analyse de la variation de trésorerie.	64
IV. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES POUR 2021	64
IV.1. Budget structurel de 2021 et plan budgétaire pour 2022-2023.	64
IV.2. Budget et projets de l'« Appel à initiatives interne 2021-2022 ».	64
IV.3. Perspectives : des moyens d'action et des réserves financières forts.	65

I. ÉVOLUTION DU CONTEXTE GÉNÉRAL SUR L'ANNÉE 2020

L'année 2020 a vu une forte adaptation du modèle socio-économique du Secours Catholique pour répondre à la crise sociale qui a découlé de la crise sanitaire : mise en place de « chèques-services » et d'actions spéciales pour répondre aux nouveaux besoins d'urgence des personnes accompagnées par le SCCF, mise en place d'enveloppes supplémentaires pour le réseau de délégations en juin et septembre, développement fort des sollicitations de subventions publiques, de contributions privées, forte baisse des participations due aux arrêts de certaines actions, baisse des déplacements des acteurs et des frais liés, mise en retrait de certains bénévoles du fait des contraintes sanitaires et engagement de jeunes, simplification de certaines procédures budgétaires...

I.1. CHANGEMENTS CONJONCTURELS LIÉS DIRECTEMENT À LA CRISE EN 2020

Les comptes ont donc été profondément affectés par la crise, notamment avec la forte participation de nos partenaires (20,2 M€), qu'ils soient partenaires publics (subventions : 16,2 M€) comme partenaires privés (contributions financières : 4 M€) dans le financement de nos actions.

De même, un formidable élan de générosité de nos donateurs et de nouveaux soutiens donnent un souffle exceptionnel à la collecte de 2020 (3,5 M€ de dons et de mécénats collectés pour le Covid-19 et une hausse de 11 M€ des dons non affectés, par rapport à 2019) alors que, depuis des années, nous vivons une baisse structurelle du nombre de nos donateurs. Hors cet élément conjoncturel, la situation demande l'investissement de moyens importants et la mobilisation de tous pour que nous conservions notre capacité d'action. Les relations avec de nouveaux partenaires sont à consolider et développer sur les mois à venir, car ces approches restent un vrai potentiel pour nos ressources, tout comme le développement d'autres collectes locales.

La crise sanitaire a également fortement affecté l'engagement des bénévoles et des salariés auprès des personnes, nécessitant d'adapter ou de rénover les moyens d'agir pour maintenir malgré tout le lien social, et la réalisation des actions et projets en France comme à l'international. Le recours au télétravail et les rencontres en visioconférence ont été fortement développés et ont nécessité l'emploi de nouveaux outils, afin de développer de nouveaux modes de fonctionnement durant cette année exceptionnelle.

I.2. CHANGEMENTS DU CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE COMPTABLE DES ASSOCIATIONS

Par ailleurs, l'exercice 2020 est la première année de mise en application du nouveau règlement comptable n° 2018-06 du 5 décembre 2018, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. L'inscription des legs au bilan, l'établissement d'un compte de résultat par origine et destination (CROD) et le nouveau contenu du compte d'emploi annuel des ressources (CER), qui rassemble les seules opérations liées à la générosité du public, sont quelques nouveautés principales qui affectent la présentation des comptes. Afin de répondre au nouveau règlement, de nouvelles règles de gestion ont été précisées. Les nouveaux tableaux qui présentent l'exploitation, CROD et CER, sont présentés sans référence à l'année 2019, selon une option proposée par le nouveau règlement. Par ailleurs, des différences de regroupement de comptes entre le CROD et le compte de résultat conduisent à des totaux de produits et de charges différents, mais le résultat de l'exercice 2020 demeure identique. L'ensemble des modifications et leurs effets sont présentés dans le document « Annexe comptable ».

I.3. ÉVOLUTIONS ORGANISATIONNELLES DU SCCF ET DE SES MODES DE FONCTIONNEMENT

Pour mettre en œuvre le projet national du Secours Catholique, des priorités ont été fixées à la mi-2019, pour lesquelles des « Démarches nationales » (DN) portant sur des travaux opérationnels ont été définies et partagées. **Le rythme de mise en œuvre de ces démarches a été affecté sur l'année pour laisser place à l'adaptation nécessaire face aux enjeux de la crise.** Ces DN visent à mobiliser la majeure partie des acteurs du siège et du réseau des délégations, à ajuster nos moyens internes à l'accompagnement et au soutien des délégations pour le développement de leurs actions, selon les priorités définies par l'association dans son projet national, et ont donc pu reprendre progressivement leur rythme sous une forme adaptée, à partir de la fin de l'année.



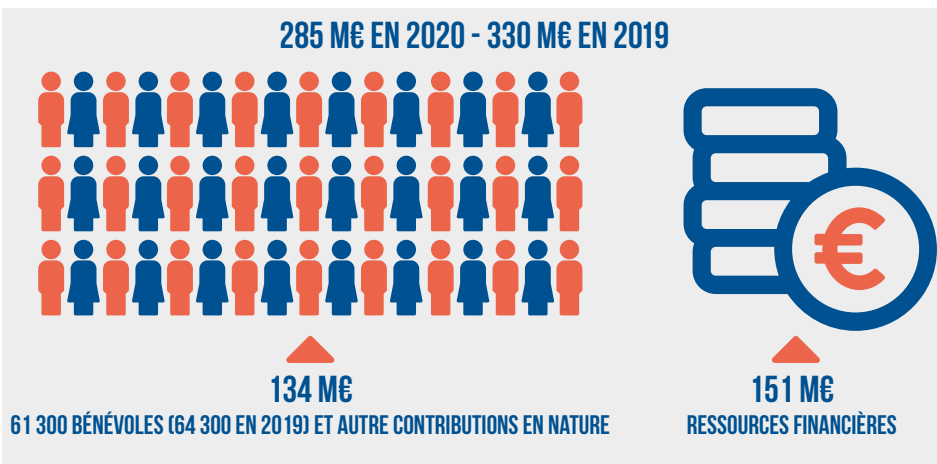
En parallèle de la reprise des DN et après un temps de re-lecture de nos fonctionnements à l'été 2020, il est apparu nécessaire d'améliorer la manière dont nous fonctionnons en réseau. À la suite d'un diagnostic réalisé par des consultants externes, deux nouveaux chantiers ont émergé.

Le premier, nommé « Cadre de pilotage », visera à disposer d'un cadre permettant de porter un regard partagé sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Projet national et de définir, à partir de là, les priorités d'action.

Le second, « Interaction et rôles », s'attachera à préciser les différents niveaux de l'organisation dans une logique de subsidiarité, au regard de l'action locale et de la cohérence nationale, en lien avec notre projet associatif.

I.4. CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2020, ÉVÉNEMENTS COMPTABLES SIGNIFICATIFS ET ÉVOLUTION DU MODÈLE ÉCONOMIQUE

La situation exceptionnelle, issue du Covid-19 et affectant nos comptes, aboutit à un résultat de l'exercice 2020 excédentaire de 17,1 M€, marquant une rupture exceptionnelle par rapport aux équilibres financiers des dernières années. Le total des produits au compte de résultat de l'année 2020 (151,3 M€) est en augmentation (+ 18,3 M€) par rapport à l'année 2019, alors que les charges (134,1 M€) sont légèrement en baisse (- 2,4 M€).



Agrégé à l'ensemble des contributions des bénévoles et autres contributions en nature (134 M€), qui constituent le second pilier du modèle économique du SCCF avec les produits, **le total des ressources du modèle socio-économique du SCCF est de 285 M€, contre 330 M€ en 2019.**

Cette baisse est le résultat du croisement de deux trajectoires différentes affectées conjoncturellement par le Covid-19 :

- ▶ **Forte variation des flux financiers** : hausse des ressources (+ 18,3 M€, soit 14 %), issue notamment des collectes (5 M€) et des subventions exceptionnelles (6,7 M€) dédiées au Covid-19, et baisse de charges liée aux effets du confinement (- 2,4 M€, soit - 2 %).
- ▶ **Forte variation des contributions et du temps de nos bénévoles**, dont le nombre baisse légèrement à hauteur de 61 300, contre 64 300 en 2019, et dont le temps de présence au bénéfice des actions du SCCF durant les périodes de confinement et en raison des mesures de protection des personnes est en baisse de 28 % sur l'année. Ces variations conduisent à une valorisation du bénévolat en baisse de 32 %, à hauteur de 131 M€, contre 192 M€ en 2019.

Les nouvelles dispositions réglementaires affectent également fortement le total du bilan du SCCF qui est de 221 M€, contre 156 M€ en 2019 (+ 65 M€, soit + 42 %). Ce mouvement est justifié principalement par les nouvelles dispositions réglementaires portant :

- ▶ D'une part, sur l'enregistrement des legs, donations et donations temporaires d'usufruit au bilan, concourant à une hausse du bilan de 52 M€ (initialement inscrits hors bilan) ;
- ▶ D'autre part, sur les activités courantes de l'année pour une hausse, passant de 156 M€ en 2019 à 169 M€ en 2020 (+ 13 M€, soit + 8%).

Au cours de l'année 2020, plusieurs opérations spécifiques menées ont eu une incidence sur les comptes de l'exercice :

- ▶ Dans la suite de l'apport d'actifs sous forme de dons immobiliers de logements sociaux de l'association Acllet en 2019 et de titres représentatifs de logements sociaux de la SARL « La Madeleinière », le Secours Catholique a transmis ces logements et ces titres à Caritas Habitat en contrepartie d'actions de la foncière solidaire. Cette opération comptable apparaît dans les charges et produits exceptionnels de l'année 2020, pour un montant équivalent à 3,4 M€.
- ▶ Un programme d'évolution et de transformation des systèmes d'information du SCCF a été entrepris en 2019 portant, pour l'année 2020, principalement sur l'acquisition d'un nouveau logiciel d'enregistrement des dons et de suivi de la relation avec les donateurs. Différents projets informatiques ont pris du retard (Tous'acteur, la plateforme de formation des acteurs...) en raison de la crise sanitaire qui a ralenti l'avancement des travaux. Les coûts estimés et engagés ne constituant pas une immobilisation ont ainsi été inscrits en charges exceptionnelles (0,8 M€).

Enfin, au 1^{er} septembre 2020, les délégations de Tarn-Aveyron et de Lozère se sont regroupées au niveau administratif et dans leur animation. Ce regroupement a pris effet, pour le suivi de gestion, au 1^{er} janvier 2021.

I.5. ANALYSE DES RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2020

Le résultat de l'exercice est un bénéfice de 17,1 M€, contre un déficit de 3,5 M€ en 2019. La forte hausse du résultat (+ 20,6 M€) peut s'établir à partir du cumul des variations des soldes intermédiaires :

- ▶ L'augmentation du résultat courant d'exploitation ajusté de la diminution de la charge d'impôt société (- 0,9 M€) : + 24,7 M€
- ▶ La diminution du résultat financier : - 0,8 M€
- ▶ La diminution de l'excédent du résultat exceptionnel : - 3,3 M€
- Total de la variation du résultat : + 20,6 M€

Le résultat d'exploitation non financier est en hausse de 24,7 M€. Il tient compte de la hausse des produits d'exploitation (19,5 M€), principalement les ressources courantes (subventions [+ 7 M€], dons, mécénats et contributions financières, anciennement intégrées à la collecte de dons [+ 13,7 M€] et legs [+ 3,2 M€]), malgré une baisse des participations liée au contexte de crise sanitaire (- 6,2 M€), tandis que les charges d'exploitation sont en diminution (- 5,2 M€), principalement le poste « Autres achats et charges externes » (- 5,7 M€).

Le résultat financier est en diminution de 0,8 M€, en raison notamment de la diminution des produits de placements (- 0,6 M€).

Le résultat exceptionnel est en diminution de 3,3 M€, en raison des apports immobiliers de l'année précédente. L'opération réalisée en 2020 est sans incidence sur le résultat. Ce poste enregistre principalement les opérations de cession sur les immobilisations.

Les documents financiers soumis à l'approbation de l'assemblée générale ont été présentés au comité d'audit le 14 avril 2021 et au conseil d'administration le 6 mai 2021, qui ont émis un avis favorable. Ils ont été audités par le commissaire aux comptes qui présente ses rapports. Une information et un suivi des perspectives d'évolutions financières sont régulièrement partagés avec ces instances.

Le rapport de gestion présente, dans une première partie, l'étude des résultats de 2020 au regard du compte de résultat, du compte de résultat par origine et destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER), et, dans une seconde partie, l'étude de la situation active et passive de l'association au regard du bilan et du tableau de financement.

I.6. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS POST-CLÔTURE 2020

Le fort résultat de 2020, attendu, nous permet de reconstituer nos réserves diminuées par les déficits successifs de ces dernières années. **Ce résultat de 2020 nous donne les moyens immédiats de répondre aux conséquences sociales de la crise sanitaire, de financer de nouvelles actions, notamment au travers d'un « Appel à initiatives interne » sur 2021 et 2022.**

À la suite des derniers chiffres de la collecte exceptionnelle de l'année 2020, le conseil d'administration de janvier 2021 a d'abord pris acte des conditions exceptionnelles des comptes de l'année 2020, gardant un regard attentif sur les équilibres structurels du modèle financier à moyen terme. Il a laissé un temps d'analyse et de concertation pour procéder aux arbitrages nécessaires. Le budget de 2021, ainsi ajusté, a été arrêté par le conseil d'administration du 5 mars 2021.

Les événements liés à l'urgence sanitaire déclenchée à la mi-mars 2020 ont conduit l'association à engager de fortes actions d'urgence sociale et un budget exceptionnel important en faveur des personnes très fragilisées par le confinement. **Afin de faire perdurer ces moyens et de les structurer sur 2021 et 2022, le conseil d'administration a décidé de mettre en place une approche autour de deux budgets complémentaires :**

- ▶ **Un budget « structurel 2021 » qui retrouve des marges**, dans la perspective d'un équilibre à partir de 2022 (hypothèse : sortie de crise en 2021 et pas d'effet prolongé de la crise en 2022 et en 2023) ;
- ▶ **Un budget « projet 2021-2022 »**, centralisé au niveau national et fonctionnant sur un mode d'appel à projets en interne sur les thématiques liées au Covid-19 et sur les actions en lien avec le projet national. Cet « Appel à initiatives interne » vise à appuyer la dynamique de dépôt de projets au sein du réseau des délégations, et engager sur 2021 et 2022 une partie des résultats exceptionnels de 2020.

II. ANALYSE DES RÉSULTATS

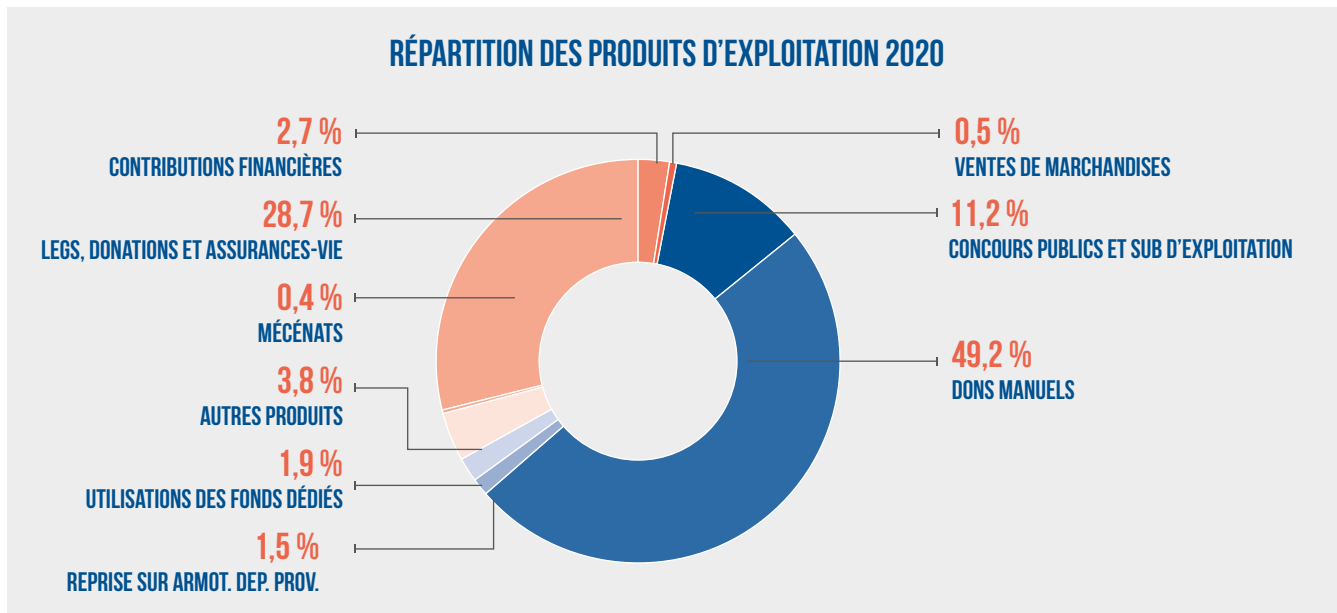
II.1. COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat recense l'ensemble des produits (151 M€) et des charges (134 M€) de l'exercice. Le résultat de l'exercice fait apparaître un bénéfice de 17,1 M€, contre un déficit de 3,5 M€ en 2019.

II.1.A. RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER : ANALYSE DES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Le **résultat courant non financier** (17,6 M€), ajusté de l'impôt sur les sociétés, est en forte hausse par rapport à 2019 (+ 24,7 M€). Cette variation s'explique par une augmentation des produits d'exploitation (+ 19,5 M€) et une baisse des charges d'exploitation (- 5,2 M€) que nous retrouvons dans la ventilation ci-dessous :

II.1.A.A. ANALYSE DES PRODUITS D'EXPLOITATION



- ▶ Le poste « **Ventes de marchandises** » (734 k€) regroupe la vente des produits (gâteaux fraternels, bougies, calendriers, crèches, etc.) servant de support à l'animation de la campagne de Noël. La campagne de fin d'année a pour objectif de faire découvrir notre mission et nos actions au grand public, de gagner en visibilité, de collecter et de recruter de nouveaux donateurs. Compte tenu des contraintes liées au contexte sanitaire, ce poste a diminué de 0,3 M€.
- ▶ Le poste « **Produits de tiers financeurs** » regroupe les postes « Concours publics et subventions d'exploitation » (16,3 M€), « Ressources liées à la générosité du public » (114,3 M€) et les « Contributions financières » (3,9 M€).
- ▶ Le poste « **Concours publics et subventions d'exploitation** » (16,3 M€) a fortement augmenté par rapport à 2019 (+ 7 M€). Cette hausse s'explique principalement par les subventions reçues pour répondre principalement aux besoins d'aide alimentaire liés à la crise du Covid-19 (6,7 M€). Elle s'explique également par les efforts de sollicitation menés par les délégations auprès des élus locaux (+ 0,3 M€).
 - Les **subventions pour la France** s'élèvent à 13,3 M€.
 - Les **subventions affectées à l'action internationale** sont de 2,9 M€ et proviennent principalement de fonds de l'Agence française de développement (2,4 M€), pour des projets notamment en Mauritanie (1,3 M€), en Bolivie (0,3 M€) et d'agences régionales de l'eau pour des projets au Congo et au Burundi (0,3 M€).
- ▶ Le poste « **Ressources liées à la générosité du public** » (114,3 M€) est constitué des dons manuels provenant de particuliers, des mécénats dans le cadre d'une convention de mécénat et des recettes liées aux legs, donations et assurance-vie.

- Les **dons non affectés** sont de 65,8 M€, contre 56 M€ en 2019. Sont attachés à ce poste, à compter du 1^{er} janvier 2020, les abandons de frais des bénévoles. Inscrits auparavant en contributions volontaires en nature, au pied du compte de résultat, ils ont été reclassés à ce poste pour la présentation de l'année 2019 pour faciliter la comparaison. Les dons non affectés confèrent à l'association les moyens de son action. Une stratégie de recrutement de nouveaux donateurs a été entreprise depuis plusieurs années et elle est ajustée annuellement. Les résultats obtenus cette année sont encourageants.

Les perspectives pour l'année 2021 ont été présentées au comité des ressources et portent sur plusieurs actions, comme la prospection adressée, le digital, le *street-marketing* et la fidélisation des nouveaux donateurs...

Un effort particulier de visibilité et de présence dans la presse et les médias, mais aussi une mobilisation importante du réseau et de nouvelles expérimentations – spot télévisuel « C'est quoi la fraternité », opérations « Boul'Ange » et « Frater Noël » – ont permis de donner plus de voix aux appels à dons.

Ces initiatives, qui se sont inscrites aussi dans le contexte de la crise liée au Covid-19, ont permis une augmentation de la collecte de fin d'année de 17 %, hors collecte d'urgence sanitaire. Le nombre de donateurs a progressé ainsi que la valeur moyenne du don.

- Les **dons manuels et mécénats affectés** sont de 9,2 M€ en 2020, contre 4,5 M€ en 2019. Ils tiennent compte de la collecte dédiée à la crise sanitaire (3,5 M€).
- Le poste « **Legs, donations et assurances-vie** » est en augmentation de 3,3 M€ cette année, s'élevant à 42 M€, contre 38,6 M€ en 2019. Le détail de ce poste qui compense des comptes de charges et de produits est présenté dans l'annexe aux comptes, au point « 6.2. Legs, donations et assurances-vie ».

Malgré la crise sanitaire, le montant des dossiers legs et donations acceptés par le conseil d'administration reste stable. La réalisation de biens immobiliers et mobiliers a été poursuivie et les recettes sont quasiment équivalentes à celles de 2019 (25,8 M€). La hausse du poste s'explique par une augmentation significative des assurances-vie (+ 3,5 M€), en raison d'un effort significatif pour rattraper le traitement d'anciens dossiers et sur la mise en place d'une stratégie de promotion de ces produits depuis plusieurs années.

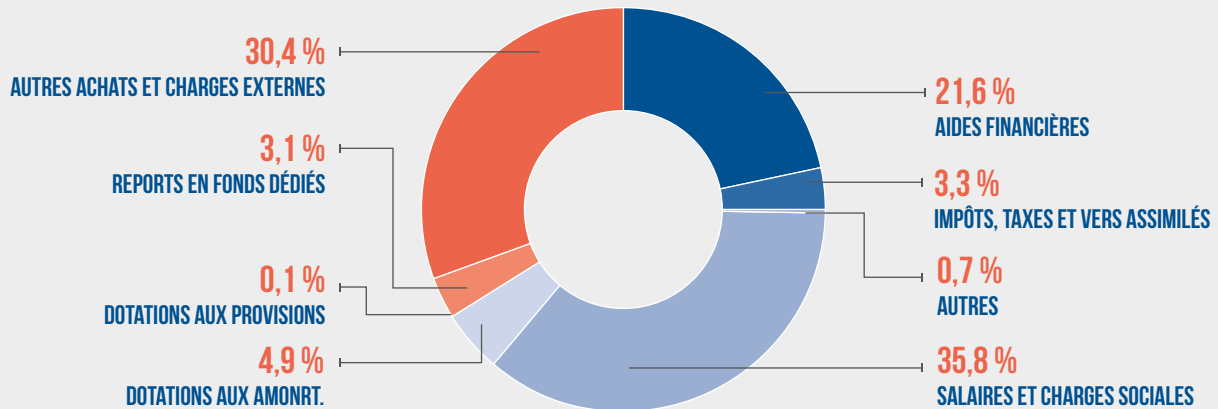
Pour répondre à la réforme du nouveau règlement comptable, dont une partie porte sur un nouveau modèle de comptabilisation des legs, une refonte de l'outil de gestion a été réalisée et mise en exploitation au cours du premier semestre 2020. À cette occasion, un inventaire et une mise à jour des dossiers ont été réalisés, actualisant les valeurs au 1^{er} janvier 2020. Au 31 décembre 2019, le portefeuille des legs était estimé à 39,7 M€, dont 1 M€ d'assurances-vie, en prenant en compte une sous-estimation d'environ 10 %. La valeur de reprise nette au 1^{er} janvier 2020 est de 47,2 M€. Pour autant, la finalisation de la reprise des biens en portefeuille a été achevée au cours du premier semestre, rapportant la valeur de reprise réelle nette à 43,8 M€.

Les dossiers legs et donations sont enregistrés lors de leur acceptation par le conseil d'administration au bilan, les biens non encore réalisés étant inscrits dans le poste « Fonds reportés ».

- ▶ Le poste « **Contributions financières** » (3,9 M€) a été défini par le nouveau règlement comptable appliqué depuis janvier 2020. Il désigne les recettes reçues principalement de fondations et d'associations dans le cadre d'une convention avec le Secours Catholique. Elles correspondent principalement aux financements de la Fondation Caritas France (FCF) qui a contribué cette année pour 2,5 M€.
- ▶ Le poste « **Utilisation des fonds dédiés** » (2,7 M€) figurait antérieurement en fin de compte de résultat et a été classé par le nouveau règlement comptable dans les produits d'exploitation. Il représente la part des fonds collectés qui n'avait pas encore été engagée les années précédentes et qui a été employée sur l'année.
- ▶ Le poste « **Autres produits** » est constitué de participations d'activités et de soutien (4,2 M€), recueillies dans le cadre de manifestations exceptionnelles ou d'activités sociales, et de divers produits liés à la gestion (1,4 M€). Ce poste a diminué de 6,6 M€, en raison de l'arrêt des activités durant les périodes de confinement et à la reprise partielle pendant les périodes intermédiaires.

II.1.A.B. ANALYSE DES CHARGES D'EXPLOITATION

RÉPARTITION DES CHARGES D'EXPLOITATION 2020



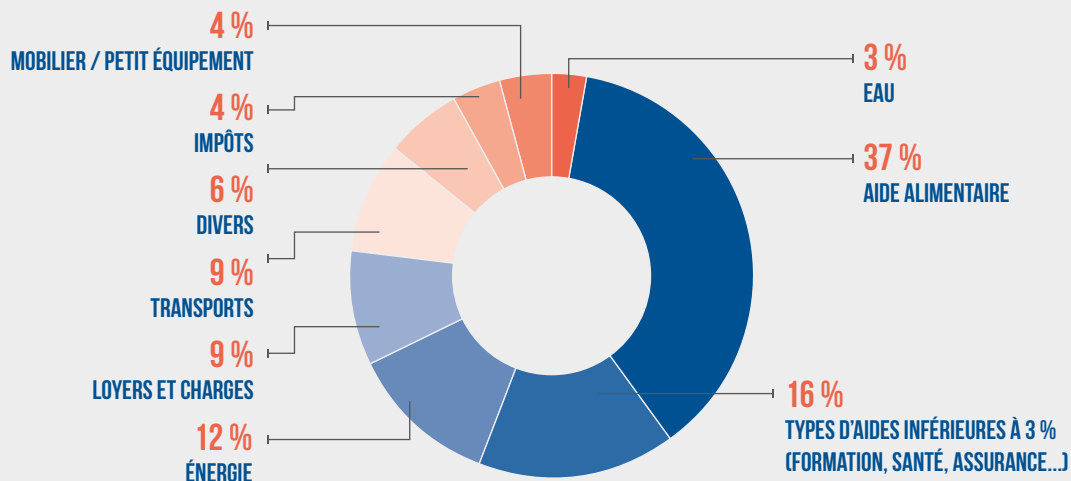
► Le poste « **Autres achats et charges externes** » est en diminution de 5,7 M€, s'élevant à 39,1 M€, contre 44,8 M€ en 2019. Cette baisse est principalement liée à la diminution des dépenses depuis le premier confinement et s'inscrit également dans les orientations budgétaires fixées depuis plusieurs années, cherchant à les contenir, d'où résulte une baisse constante depuis 2016.

Le poste est composé de nombreux comptes. Les principales baisses peuvent être regroupées et tiennent aux achats d'énergie ou de petits équipements (- 1,6 M€) et aux dépenses de transport, d'hébergement et de réception (- 3,1 M€).

► Le poste des « **Aides financières** », constitué des « **Aides financières aux partenaires** » et des « **Distributions directes de secours** », évaluées à 27,8 M€, contre 27,6 M€ en 2019, est stable compte tenu de l'engagement pris dans le domaine alimentaire pour répondre aux besoins des personnes durant les périodes de confinement :

- Les **aides financières aux personnes** s'élèvent à 11,3 M€ en 2020, contre 9,1 M€ en 2019. Cette hausse de 2,2 M€ s'explique par la réponse apportée par le Secours Catholique à l'urgence sanitaire générée par le Covid-19, dont l'aide alimentaire a été de 6 M€ et vient largement compenser l'arrêt de l'activité des accueils durant une partie de l'année. L'orientation nationale de développer des actions sociales collectives qui mobilisent un plus grand nombre d'acteurs locaux pour favoriser le changement social, plutôt que les aides individuelles, demeure une priorité dès la situation stabilisée.

AIDES INDIVIDUELLES PAR NATURE



- Les **aides financières internationales** s'élèvent à 13,6 M€, contre 15,1 M€ en 2019.
 - Les **aides financières aux partenaires en France** s'élèvent à 3 M€ et concernent notamment l'Association des Cités Caritas (pour 1 M€), de la Caritas Habitat et d'autres associations du réseau (à hauteur de 0,3 M€). Des aides financières sont octroyées par le siège et les délégations en faveur d'organismes locaux engagés dans l'action sociale. Le montant des aides ainsi distribuées représente 1,7 M€.
- ▶ Le poste « **Impôts et taxes et versements assimilés** », 4,3 M€ en 2020, est constant par rapport à 2019. L'association se libère de la participation à l'effort de construction, sous forme de prêts sans intérêt consentis à des organismes collecteurs. Ils sont remboursables au terme d'une période de vingt ans. Cette participation est inscrite au bilan dans le poste « Immobilisations financières ». Le total des prêts s'élève, à la fin de 2020, à 1,3 M€ ; et le premier remboursement est à l'échéance de 2031.
- ▶ Les « **Salaires et charges sociales** » passent de 45 M€ en 2019 à 46 M€ en 2020, soit une hausse de 1 M€ (2 %), en raison de l'augmentation de la provision des congés payés (0,4 M€) et du versement d'une prime (d'un montant total de 0,6 M€) accordée aux salariés pour leur effort durant la pandémie. Ce poste représente un tiers du total des charges de l'association. Un effort constant est porté afin de stabiliser l'effectif, même si les postes peuvent évoluer, compte tenu des besoins de l'association pour qualifier et développer son projet social. L'effectif équivalent temps plein (ETP) est de 868 ETP, contre 878 ETP en 2019 (- 10 ETP, soit - 1 %). Durant l'année, l'association a soutenu l'activité des salariés, maintenu les rémunérations et attribué des primes de fin d'année générales, vu le contexte traversé et la contribution de chacun au projet du SCCF.
- ▶ Les « **Dotations aux amortissements** » s'élevant à 6,3 M€ à la fin de 2020 sont en légère augmentation (0,2 M€, soit 3,3 %) en raison de la mise en service des travaux de la Maison d'Abraham et de la Cité Saint-Pierre. Les effets des investissements liés au système d'information sont reportés à 2021, leur mise en service ayant été décalée en raison de la crise sanitaire.
- ▶ La « **Dotation aux provisions** » s'élève à 0,08 M€, contre 2,6 M€ en 2019. Cette baisse s'explique par une provision exceptionnelle en 2019 venant constater un risque financier sur un dossier de legs. L'évaluation du risque a été réduite, compte tenu des instructions menées.
- ▶ Le poste « **Report en fonds dédiés** » (4 M€) figurait antérieurement en fin de compte de résultat et a été classé par le nouveau règlement comptable dans les charges d'exploitation. Il représente la part des fonds collectés affectés qui ne sont pas encore engagés à la fin de l'année. La part correspondant aux fonds collectés dans le cadre du coronavirus est de 2,7 M€.

II.1.B. RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'élève à + 0,5 M€ contre 1,3 M€ en 2019. Il est principalement constitué de produits financiers sur placements, pour 0,49 M€. Les sommes sont placées auprès d'établissements bancaires et financiers sélectionnés en fonction d'une approche éthique et de sécurité, mise en place depuis 2016 par l'association.

La gestion de la crise et l'arrivée d'un nouveau responsable de la trésorerie, après un départ à la retraite, ont reporté la mise en place d'une nouvelle stratégie de placements qui devrait être portée en 2021.

II.1.C. AUTRES RÉSULTATS

Le résultat exceptionnel est une perte de 0,8 M€, au 31 décembre 2020.

Les produits exceptionnels sont principalement relatifs à l'apport de titres de la Caritas Habitat au Secours Catholique (3,4 M€) et d'un complément d'apport de titres de la SARL « La Madeleine » (0,2 M€).

Les charges exceptionnelles correspondent principalement aux apports par le Secours Catholique de titres et de biens immobiliers à la Caritas Habitat (3,4 M€). Par ailleurs, pour reconstituer les fonds propres de la Caritas Habitat et favoriser l'arrivée de nouveaux investisseurs, une convention a été signée pour attribuer une contribution financière d'équilibre qui ne pourra excéder 3,2 M€ en 2022. Une somme de 0,9 M€ a été attribuée au titre de l'année 2020 et figure dans les charges exceptionnelles.

Enfin, des charges exceptionnelles liées à l'effet du Covid-19 sur la mise en œuvre du projet Tadaf ont été constatées, à hauteur de 0,8 M€.

II.2. COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (CER)

Le nouveau règlement comptable ANC n° 2018-06 et ANC n° 2020-08 a établi le nouveau CROD (compte de résultat par origine et destination) et a modifié le CER (compte d'emploi annuel des ressources). Ces deux tableaux d'exploitation et les méthodes d'élaboration sont présentés et décrits dans l'annexe aux comptes, aux chapitres 8 et 9. Ils sont présentés pour l'année 2020 sans comparaison avec l'année 2019, conformément aux possibilités accordées par le règlement comptable.

Le compte de résultat par origine et destination (CROD) présente les produits par nature selon une approche analytique permettant de distinguer l'origine des ressources et permettant de classer les charges par destination, en missions sociales, frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement.

La présentation n'est pas éloignée de l'ancien compte d'emploi annuel des ressources (CER). Au regard du compte de résultat, plusieurs retraitements mentionnés dans le règlement sont réalisés : notamment la distinction entre les produits liés à la générosité (GP) et les produits non liés à la générosité (NGP), la compensation entre les produits et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées.

Compte tenu des compensations entre certains produits et charges, le total des produits par origine ou des charges par destination n'est pas équivalent au total des produits et des charges d'exploitation du compte de résultat.

La structure de gestion mise en place dans le système d'information, de pilotage et de gestion permet :

- ▶ D'identifier les ressources et suivre leur emploi dans le temps ;
- ▶ D'affecter directement les charges aux missions sociales, aux frais de recherche de fonds et aux frais de fonctionnement, ou indirectement selon des clés préétablies.

Ce dispositif a été complété par l'élaboration de ratios permettant de répartir les produits qui ne sont pas directement qualifiables de GP comme les produits financiers, et les charges par destination selon la qualification GP ou NGP.

La définition des missions sociales a été adoptée par le conseil d'administration du 5 mars 2009. Le comité d'audit est chargé de veiller au suivi de la définition des missions sociales, de leur mise à jour selon des événements exceptionnels ou rendue nécessaire par l'évolution réglementaire ou économique, et d'émettre un avis lors de l'approbation des comptes sur la méthodologie et son contenu.

Les règles d'affectation des charges et des produits, définies en 2009, et l'actualisation des règles de répartition des salaires en 2018 ont été maintenues en 2020, la méthodologie appliquée n'étant pas remise en cause de manière substantielle par le nouveau règlement. Par ailleurs, une perspective de rénovation de la comptabilité analytique conduit à maintenir la méthodologie actuelle pour ne pas multiplier les changements et assurer durablement la comparabilité des informations.

Le compte d'emploi annuel des ressources (CER) reprend les postes du compte de résultat par origine et destination (CROD) correspondant à la générosité du public. Son objet étant de suivre l'emploi des fonds issus de la générosité du public, le tableau est complété de retraitements portant sur les investissements pour déterminer le solde de générosité publique non encore employé à la fin de l'exercice.

II.2.A. ANALYSE DES PRODUITS PAR ORIGINE

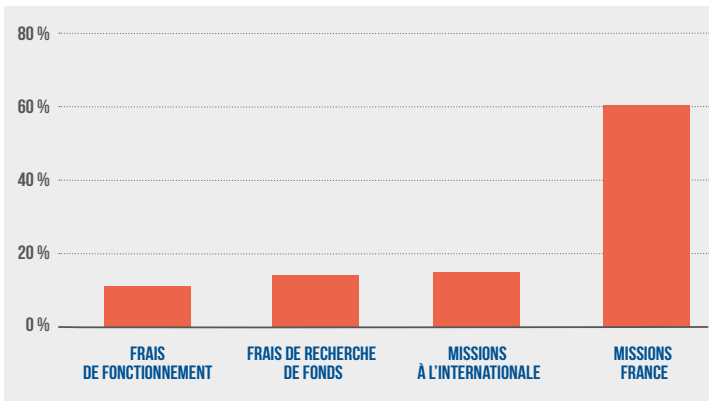
Les produits liés à la générosité du public – dons, legs, mécénats et autres produits – représentent 117,2 M€, soit 79 % du total des produits par origine. La générosité du public reste la ressource principale qui permet à l'association de mener ses actions. L'analyse des postes, dons, legs et participations a été présentée au point 1.1.

Les **produits non liés à la générosité du public (10,3 M€)** sont constitués principalement des postes suivants :

- ▶ « Contributions financières » (4 M€) qui enregistre les fonds reçus des associations et des fondations ;
- ▶ « Autres produits non liés à la générosité du public » (6,3 M€) correspondant principalement à des participations, des produits divers issus de la gestion et à une quote-part des plus-values ou moins-values nettes de cession d'actifs immobilisés.

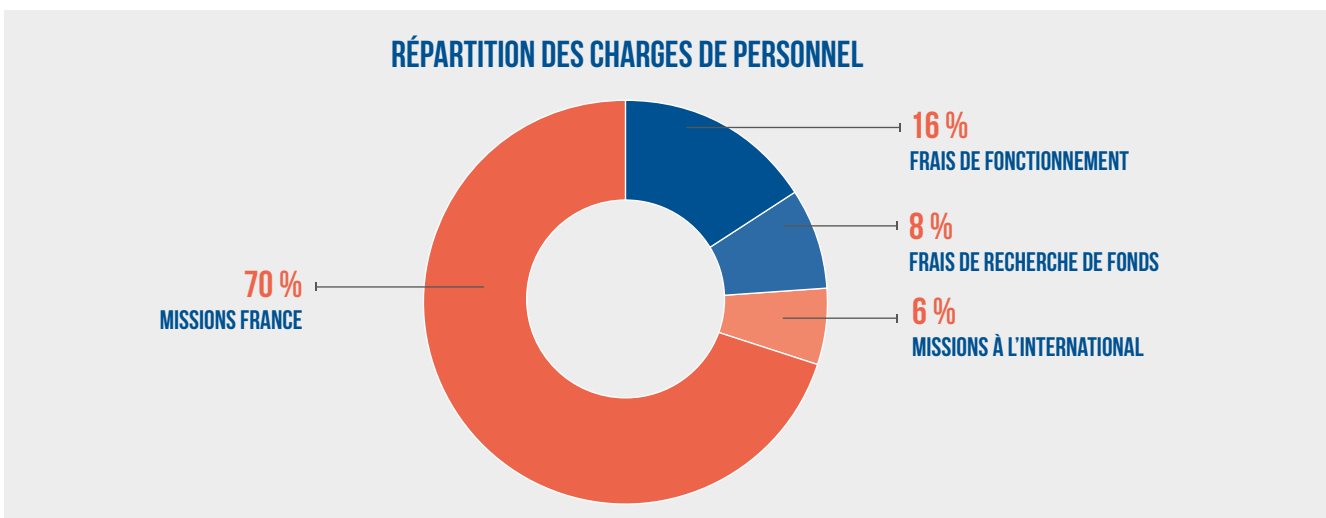
Les autres postes – « Subventions », « Reprise sur provisions » et « Utilisation des fonds dédiés » – sont commentés au point 1.1.

II.2.B. ANALYSE DES CHARGES PAR DESTINATION



Fondée sur l'Évangile, la mission du SCCF est une mission d'amour et d'éveil à la solidarité, en France et dans le monde, pour vivre la fraternité, renforcer les capacités de tous pour accéder à des conditions de vie dignes et lutter contre les causes de pauvreté, d'inégalité et d'exclusion, au service du bien commun. Les charges par destination sont regroupées principalement selon les postes suivants : « **Missions sociales** » (95,5 M€), « **Frais de recherche de fonds** » (17,5 M€) et « **Frais de fonctionnement** » (14 M€). Le poste « **Missions sociales** » est réparti en deux postes : les « **Missions réalisées en France** » et les « **Missions réalisées à l'étranger** ». Afin de rendre plus lisibles les activités de l'association, ces postes

peuvent être exprimés en familles d'activités qui ont été définies par le conseil d'administration du 5 mars 2009 et actualisées par le conseil d'administration du 7 mai 2015.



Les **frais de personnel** sont répartis selon des clés analytiques prédéfinies, sur les postes des charges par destination établies à partir des fiches métiers qui décrivent la finalité des travaux confiés aux salariés.

Les **missions réalisées en France** (77 M€, contre 79 M€ en 2019, soit 80 % des missions sociales) comprennent les actions réalisées directement et les versements à d'autres organismes qui prolongent l'action de l'association. Ces actions sont regroupées en huit familles d'activité. Les flux financiers se répartissent ainsi :

- Les actions de **premier accueil** (17 M€) ;
- Les actions d'**insertion** (5 M€) ;
- Les actions permettant de renouer le **lien social** (4 M€) ;
- La mise à disposition de **boutiques solidaires, d'épicerie sociales** et de **vestiaires** (3 M€) ;
- L'**action institutionnelle** et le **plaidoyer** (2 M€) ;
- L'**éveil** et la **sensibilisation à la solidarité** dont l'objet est d'informer, de sensibiliser, de dénoncer les situations de pauvreté et de diffuser une « pédagogie de la charité » (9 M€). Cette action d'éveil est pour partie réalisée par le journal *Messages*, dont 80 % du coût figure à ce poste ;
- Le **renforcement des partenaires** et l'**appui structurel** (4 M€) ;
- Les moyens mis en œuvre pour réaliser ces actions, notamment par l'**animation** des équipes de bénévoles ou par la mise à disposition de locaux (évalués à 33 M€). Ils constituent des dépenses sans lesquelles les actions ne pourraient être réalisées.

Les **missions réalisées à l'étranger** (19 M€, contre 21 M€ en 2019, soit 20 % des missions sociales) représentent les moyens financiers mis en œuvre en France et à l'étranger, sur les différents continents. Les actions sont regroupées en familles d'activités. Les flux financiers se répartissent selon les actions suivantes :

- Urgences (4 M€) ;
- Développement et réhabilitation (10 M€) ;
- Renforcement des partenaires locaux (2 M€) ;
- Action institutionnelle et plaidoyer (1 M€) ;
- Animation des missions (2 M€).

Le détail des missions sociales, regroupées par familles d'activités, est présenté dans le document « L'essentiel de 2020 » qui tient compte du temps passé par les bénévoles dans chacune des activités.

Les **frais de recherche de fonds** (17,5 M€) comprennent les coûts de communication destinés à la recherche ou à la collecte de fonds, et au traitement des dons et legs. Ils regroupent les dépenses directes affectées à ces opérations et les coûts répartis. Une part du coût du journal *Messages* (20 %), dont une partie des pages est consacrée à l'appel de fonds, est inscrite à ce poste. Ce poste contient également les efforts entrepris pour développer les ressources concernant notamment la campagne de fin d'année, le recrutement de nouveaux donateurs par des actions de « *street-marketing* », la prospection au travers de *mailing*...

Les **frais de fonctionnement** (14 M€) demeurent stables par rapport à l'année précédente et sont constitués principalement des actions de support relatives à la gouvernance, à la gestion financière et à la gestion des ressources humaines. Ces actions regroupent les charges directes et indirectes nécessaires pour l'administration de l'association.

D'autres postes complètent les charges par destination :

- Les **dotations aux provisions** (0,1 M€), le report en fonds dédiés et l'impôt sur les bénéfices, commentés au point 1.1.1.

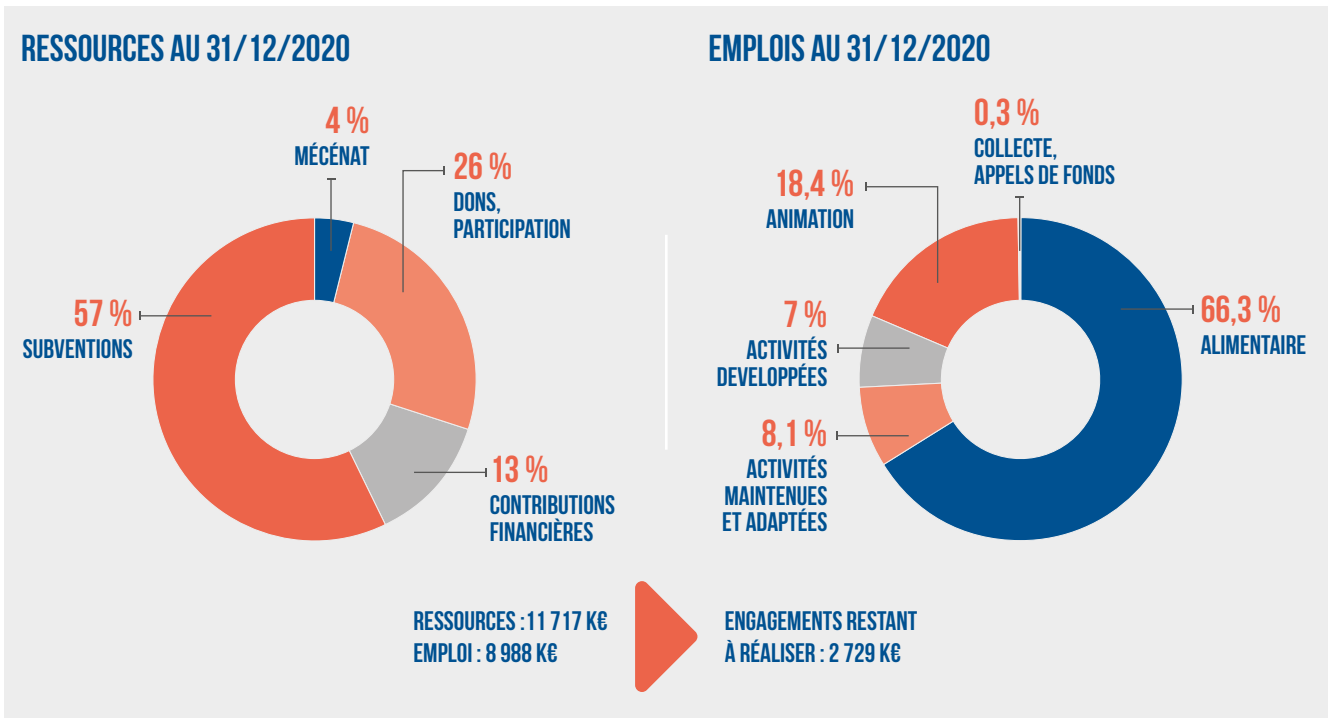
II.2.C. ANALYSE DE LA COLLECTE LIÉE AU CORONAVIRUS

Contrairement à des catastrophes ponctuelles en France ou à l'international qui nécessitaient une réponse inscrite dans un temps déterminé, l'urgence sanitaire liée au Covid-19 a été particulièrement difficile à prévoir et plusieurs évolutions ont marqué l'année 2020. Des mesures prises par l'État, au départ prévues pour quelques jours, se sont prolongées et ont été adaptées aux mouvements de la pandémie sur les territoires.

Les principes et les perspectives d'emploi, sur la base des règles de gestion antérieurement décidées par le conseil d'administration lors des catastrophes du tsunami et d'Haïti, ont été présentés et ont été discutés par le comité d'audit qui a donné un avis favorable à ces règles et a fait une information au conseil d'administration de mars 2021.

Les ressources appelées et les emplois ont été identifiés par des codes analytiques spécifiques. Un tableau qui recense les produits par origine et les dépenses par destination, ainsi que les règles de gestion adoptées, est présenté au point 8.6 de l'annexe comptable afin de rendre compte de l'emploi des fonds. Le détail des missions sociales reprend les thématiques d'action comme elles ont été présentées et communiquées auprès des donateurs.

Les ressources issues de la générosité du public, des financeurs publics ou privés, des fondations, etc., affectées selon leur volonté à l'opération urgence sanitaire liée au coronavirus, ont été de 11,7 M€. Ces fonds sont utilisés pour partie sur l'année 2020, car ils doivent répondre aux besoins immédiats des personnes. Les aides financières apportées se sont portées principalement sur la distribution de « chèques-services » pour permettre d'assurer des aides alimentaires aux personnes. En effet, ce besoin était en partie couvert par de petits emplois qui permettaient d'assurer les ressources de base. Le confinement a mis un arrêt à ces activités. De plus, le surcoût lié à la fermeture des cantines ou la nécessité de recourir aux magasins de proximité ont augmenté la grande précarité des personnes. D'autres aides portant sur les vacances, la fête de Noël et la fracture numérique ont été instaurées, et des mesures de protection ont été mises en œuvre pour assurer au mieux la distribution des secours. Au-delà des aides financières se sont développés des réseaux de fraternité, pour prendre soin des personnes isolées dont le lien social ne pouvait plus être assuré en présentiel.



Une part correspondant aux charges d'animation durant la période du premier confinement a été imputée sur les ressources collectées, à hauteur de 1,6 M€, car elle a permis l'organisation et la mise en œuvre des protections et des secours dans une période où l'action des bénévoles était limitée par les contraintes sanitaires.

Compte tenu des niveaux collectés, les fonds non employés et dédiés (2,7 M€) sont inscrits en fonds dédiés au 31 décembre. Des projets ou des actions seront élaborés pour répondre aux évolutions des besoins et des nouvelles situations de pauvreté qui se manifesteront au cours de l'année 2021.

II.2.D. ANALYSE DU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

Un des objectifs de la présentation du compte d'emploi annuel des ressources (CER) est de suivre dans le temps l'emploi des ressources collectées auprès du public et non encore utilisées. Les colonnes des emplois de ressources correspondent à celles du compte de résultat par origine et destination (CROD) pour la part « Dont générosité public ».

Le solde des ressources reportées liées à la générosité en début de l'exercice correspond au solde présenté au CER de l'année 2019, soit 6,5 M€.

Le nouveau règlement comptable a, d'une part, défini le montant des ressources reportées comme étant les fonds propres disponibles collectés auprès du public et, d'autre part, a apporté de nombreuses nouveautés à la classification et à la qualification des ressources, aux enregistrements comptables et à la présentation des états, dont les fonds propres au passif du bilan. Pour tenir compte de ces changements, il a été convenu d'étudier, au cours de l'année 2021, la structure des réserves de l'association au regard des dispositions statutaires pour préciser les niveaux de réserves disponibles, ou permettant d'assurer la continuité de l'exploitation ou l'équilibre financier d'ensemble. Il a donc été décidé de ne pas actualiser le solde au 1^{er} janvier.

Les retraitements qui portent sur les investissements et les désinvestissements (14,8 M€), compte tenu du résultat des produits liés à la générosité (GP) de 11,5 M€, sont de 3,2M€. Ils sont établis à partir de ressources directement attribuées aux investissements et en application de ratios définis permettant de matérialiser la part des investissements et des désinvestissements relevant la générosité du public. **Au 31 décembre 2020, le solde de ressources rapportées liées à la générosité du public est estimé à 21,3 M€.**

II.3. VALORISATION DU BÉNÉVOLAT ET CONTRIBUTIONS EN NATURE

Outre les ressources financières, le Secours Catholique bénéficie de l'engagement des bénévoles dans toutes les activités de l'association. **Ils sont au cœur du modèle socio-économique de l'association et constituent une force proche des territoires.**

La crise sanitaire a atteint fortement l'activité des bénévoles qui, durant le temps du premier confinement, ont dû suspendre leur présence dans les lieux d'accueil ou de rencontre.

Une consultation du réseau, en octobre 2020 et en janvier 2021, et une enquête auprès de 3 000 bénévoles sur tout le territoire national permettent d'estimer qu'en moyenne, sur l'année, l'activité a été réduite de 28 %, compte tenu des deux confinements en mars et en novembre.

Pour autant, de nombreux bénévoles ont adapté leurs activités pour maintenir le lien social, en développant le lien social à distance, le télé-bénévolat ou les rencontres individuelles en extérieur dès que cela a été possible, en réorganisant les rythmes et le nombre des personnes dans les lieux d'accueil...

Si la solidarité et l'activité ont été dans un premier temps stoppées, l'association a très rapidement établi des fiches repères pour définir les protections à mettre en œuvre et les modalités pratiques pour reprendre les actions dans un cadre respectueux des contraintes sanitaires. Une reprise progressive s'est opérée dès avril dans certains territoires, avec une réouverture de plus de 80 % des équipes locales en octobre. Le deuxième confinement a eu moins d'effets sur les difficultés de maintien des activités, en raison de mesures assouplies, de la préparation des équipes et de l'effort d'adaptation entrepris précédemment.

Le nombre de bénévoles engagés au Secours Catholique au cours de l'année 2020 est estimé à 61 300 personnes, contre 64 300 en 2019. Depuis plusieurs années, le bénévolat se transforme en raison de l'âge des personnes, du temps qu'elles sont prêtes à engager, souvent sur des durées plus courtes et pour des événements déterminés. Le souci de renouvellement, d'accompagnement, d'intégration et de formation du bénévolat est porté par l'association mais, au cours de l'année 2020, les actions de formation ont été pour la plupart annulées.

Selon la méthode retenue et décrite dans l'annexe au point « 6.7.1. Bénévolat », la valorisation du temps passé est de 131,5 M€ en 2020, contre 192 M€ en 2019. Cet engagement est valorisé dans le poste « Contributions volontaires en nature » (134 M€) qui tient compte du mécénat de compétence (1 M€) et d'autres dons ou prestations en nature (2 M€).

Les contributions volontaires en nature qui représentent des ressources non financières (134 M€) sont équivalentes au total des charges du compte de résultat (134 M€) et montrent l'apport du bénévolat et des dons en nature à l'action du Secours Catholique.

Présenté pour l'essentiel à partir des données établies dans le compte de résultat par origine et destination (CROD), dont les totaux ne sont pas identiques au compte de résultat en raison de regroupements de comptes différents, le total des charges agrégées au bénévolat est de 265 M€ et le total des produits est de 282 M€.

III. ANALYSE DE LA SITUATION ACTIVE ET PASSIVE

Le bilan présente l'ensemble du patrimoine du Secours Catholique au 31 décembre 2020. Le total net du bilan s'élève à 221 M€ en 2020, contre 156 M€ en 2019. Cette forte variation (+ 65 M€, soit + 42 %) s'explique principalement par l'effet du nouveau règlement sur les postes liés aux legs et donations (+ 52 M€, soit + 100 %).

La structure financière de l'association est solide, avec un total du poste « Fonds propres » de 132 M€ et un actif net immobilisé de 106 M€. Les placements et les disponibilités, à hauteur de 86 M€, couvrent les provisions, les fonds dédiés et les dettes (42 M€).

Au regard du nouveau règlement comptable, de nouveaux postes ont été créés et seuls les postes du « Total fonds propres » ont fait l'objet de changement dans le classement. La comparabilité du bilan est donc possible,

Les nouveaux postes apparaissant en 2020 sans contrepartie en 2019 et les mouvements de reclassement des fonds propres sont présentés dans l'annexe aux comptes, au chapitre 5.

III.1. FONDS PROPRES ET RÉSERVES

La présentation du poste « Total fonds propres » de l'association (132,4 M€ selon le nouveau règlement comptable, applicable à compter de janvier 2020) rassemble les fonds propres statutaires (49 M€), les réserves (65 M€), le résultat de l'exercice (17,1 M€) et les subventions d'investissement (1,3 M€), donnant une lecture plus complète des fonds permanents.

Le conseil d'administration a décidé, le 4 juin 2020, de lever une règle de gestion portant sur l'affectation du résultat et visant à équilibrer certains des postes des fonds propres au regard de dispositions statutaires. De fait, la nouvelle présentation du passif de long terme donne une lecture plus globale des fonds permanents de l'association.

Compte tenu de ce changement, que l'on peut croiser avec la détermination du report de la générosité du public figurant au pied du CER, une analyse de ce poste est à entreprendre au cours de l'année 2021, pour mieux définir le niveau des fonds qui sont nécessaires à l'équilibre financier d'ensemble dans le respect des dispositions statutaires et qui sont rendus non disponibles, de ceux dont l'association peut employer librement. Les objectifs de l'association qui sont à tenir de manière équilibrée sont, d'une part, de ne pas conserver trop largement des réserves et, d'autre part, de préserver l'équilibre financier d'ensemble.

La variation du poste « **Total fonds propres** » (+ 17 M€, soit + 15 %) relève principalement du résultat de l'exercice (17,1 M€), diminué de l'amortissement des subventions (- 0,1 M€).

Les reclassements opérés à la suite de l'application du nouveau règlement comptable et l'affectation du résultat 2019 ont mouvementé les rubriques en interne de ce poste.

Après ces mouvements, les réserves du Secours Catholique (64,9 M€, à la fin de 2020) comprennent :

- La « **Réserve de fonds de roulement** » (47,3 M€) qui correspond aux fonds nécessaires à six mois d'activité courante ;
- Le « **Fonds de réserve** » (17,6 M€) qui constitue les réserves disponibles, notamment pour des projets exceptionnels nécessaires au développement de la mission sociale.

Après approbation des décisions d'affectation du résultat par l'assemblée générale du 15 juin 2021, le poste « Fonds propres » sera de 46,2 M€ et les réserves seront de 36,2 M€.

III.2. ACTIF IMMOBILISÉ NET

L'**actif immobilisé net d'amortissement**, constitué des immobilisations incorporelles, corporelles et financières, est de 106,3 M€, contre 72,2 M€ en 2019, soit une augmentation de 34,1 M€ (47 %) qui se compose de :

Reprise, au 1^{er} janvier 2020, des legs, donations et donations temporaires d'usufruit en actif immobilisés à la suite de la nouvelle réglementation comptable et de leur variation au cours de l'exercice (+ 34,1 M€) ;

Acquisitions nettes des cessions en valeur brute des immobilisations corporelles et incorporelles hors legs, donations et donations temporaires d'usufruit (DTU), pour + 1,3 M€ (138,8 M€ au 31 décembre 2020, contre 137,5 M€ en 2019) ;

Acquisitions nettes du poste « Immobilisations financières nettes » (+ 3,4 M€, soit 42 %) ;

Diminué de la dotation nette des reprises d'amortissements (+ 4,5 M€, soit + 6 %).

La **variation des valeurs brutes des immobilisations corporelles et incorporelles** (+ 35,4 M€, soit + 26 %) peut s'analyser par :

- La reprise au bilan, le 1^{er} janvier 2020, des biens immobiliers légués et destinés à être vendus (32,2 M€) et de la variation positive de l'année (+ 2,1 M€), correspondant à l'acceptation des dossiers par le conseil d'administration, diminué des biens réalisés.
- L'augmentation des immobilisations incorporelles (+ 2,5 M€), correspondant principalement aux développements qui seront immobilisés lors de la mise en service des nouveaux outils informatiques prévue dans le projet Tadaf qui se sont portés en 2020 principalement sur l'application de suivi des donateurs.

- L'augmentation des immobilisations corporelles (+ 3,2 M€), composées des acquisitions de l'année. Les investissements significatifs concernent principalement les postes immobiliers, agencements et travaux en cours (2 M€), et d'autres investissements en matériels, mobiliers et véhicules de transport (1,3 M€).
- Ces augmentations sont compensées par les sorties d'immobilisations à la suite de cessions ou de mises au rebut (- 4,6 M€).

Les **immobilisations financières brutes** (13,8 M€) sont détaillées dans l'annexe comptable au point « 4.2.2. Tableau des immobilisations financières ». Elles sont constituées principalement de titres de sociétés (10,5 M€), dont ceux de la société « Caritas Habitat » (8,7 M€). Une augmentation de capital a été réalisée au bénéfice du Secours Catholique (3,4 M€), après l'apport de biens immobiliers.

Ce poste est complété de titres acquis en contrepartie de l'apport d'un terrain à la SCI « Rosier rouge » (1 M€) et de plusieurs participations dans des sociétés de logements sociaux (0,8 M€).

Les **provisions sur les immobilisations financières** sont stables en 2020, à hauteur de 2,2 M€. La provision pour les titres de la SCI (1 M€) est maintenue, en raison de l'indisponibilité des biens construits par la société « Toit et joie », dans le cadre d'un bail à construction d'une durée de soixante ans. De même, la provision sur les titres de la Caritas Habitat (0,8 M€), enregistrée en 2018, est conservée en attendant la consolidation du nouveau modèle socio-économique.

III.3. FONDS REPORTÉS ET FONDS DÉDIÉS

Les fonds reportés liés aux legs et donations correspondent à la contrepartie des biens actifs, des créances et des dettes des dossiers legs et donation, qui sont en attente de réalisation à la fin de l'exercice. Ils sont évalués à 46,6 M€, sur la base de l'évaluation réalisée pour chaque dossier et acceptée par conseil d'administration.

Les fonds dédiés (8 M€, contre 6,8 M€ en 2019) progressent de 1,2 M€. Ils correspondent aux ressources affectées à une cause et restant à employer, soit 5,4 M€ pour la France, 2,2 M€ pour l'international et 0,4 M€ pour des projets d'investissement.

Le fonds dédié pour la France est composé principalement des fonds collectés dans le cadre de l'urgence sanitaire liée au coronavirus et qui ne sont pas encore employés à la fin de l'exercice (2,7 M€).

D'autres ressources complètent ce fond, notamment un **fonds générique « Urgences France »**, créé en 2000 par le conseil d'administration afin de regrouper d'anciennes collectes affectées à des sinistres exceptionnels en Métropole et dans les DROM-COM qui, après plusieurs années, n'étaient plus employables (1,4 M€).

L'apport immobilier exceptionnel de l'association Aclet, inscrit en ressources, a été affecté sur un **fonds dédié au logement social**. Ces ressources ont été employées pour partie au soutien financier de la foncière Caritas Habitat, dont l'activité prolonge l'action de l'association dans le domaine du logement social. L'engagement restant sur ce fonds figure à ce poste, pour 0,4 M€, contre 1,1 M€ l'année précédente.

Les fonds dédiés à l'action internationale sont en légère diminution (- 0,8 M€). De fait, les événements de l'année ont concentré les efforts de collecte sur la France et l'activité internationale a été ralentie.

Des fonds dédiés pour le financement d'immobilisations (0,4 M€) ont été dotés et constituent un changement d'enregistrement lié au nouveau règlement comptable. Ces fonds seront repris en résultat sur la durée d'amortissement du bien qu'ils financent.

III.4. PROVISIONS

Les provisions pour risques et charges cumulés (1,9 M€, contre 3,4 M€ en 2019) ont diminué de 1,5 M€ (44 %). Cette variation s'explique par la reprise d'une provision pour risque fiscal sur un dossier de legs (- 1,6 M€), à la suite d'une instruction qui a réduit de manière significative l'évaluation du risque, compensée par la dotation d'une provision pour charges sur legs et donations (0,1 M€) correspondant à l'engagement d'assurer des charges funéraires prévues dans le testament. Les risques et charges sur legs sont estimés à 1,2 M€. Sont comprises dans ce poste des provisions d'ordre social, primes décennales et litiges, estimées à 0,7 M€.

III.5. ANALYSE DE L'ACTIF CIRCULANT

L'actif circulant net (115 M€) est composé principalement des postes « Créances », « Disponibilités » et « Valeurs mobilières de placement » dont les variations sont présentées ci-après.

Le poste « **Créances** » (27 M€) est composé des :

- Créances reçues par legs ou donations (17,6 M€), ce poste résultant de l'application du nouveau règlement comptable ;
- Autres créances (9,4 M€), correspondant essentiellement aux subventions à recevoir (5,1 M€) et aux produits à recevoir de legs et de donations (2 M€).

Le poste « **Valeurs mobilières de placement** » (30,4 M€) est constitué des placements auprès d'organismes sérieux et offrant la sécurité attendue pour de tels placements.

Le poste « **Disponibilités** » s'élève à 56 M€, contre 40,6 M€ en 2019, soit une augmentation de 15,4 M€. Il est constitué de quatre livrets (15,1 M€), des comptes bancaires (34,1 M€), dont un compte courant rémunéré (20,2 M€), des caisses (0,44 M€) et des dons de l'exercice (5,5 M€ en 2020), dont la remise en banque a été effectuée au début de l'année suivante. Les livrets, qui s'élevaient l'année dernière à 0,15 M€, ont été approvisionnés de 15 M€. Cette trésorerie courante a été placée sur des livrets, avec des taux allant de 0,1 % à 0,6 %, et sur le compte courant, rémunéré à 0,3 %, pour les besoins de quinzaine. L'année 2020 a vu un accroissement significatif des ressources. Dans le contexte de pandémie dont l'évolution des besoins étaient incertains au regard de l'engagement de dépenses liées à la reprise ou non des activités, des ressources affectées en hausse au cours du premier semestre et des ressources collectées dans le cadre de la campagne de fin d'année pour la mission sociale dans son ensemble, il a été préféré l'utilisation des livrets comme outil de placement. Par ailleurs, un placement à long terme de 5 M€, arrivé à échéance, est venu compléter les sommes placées sur livret.

L'ensemble des sommes portant rémunération sont placées à hauteur de 99 % auprès d'établissements bancaires et financiers choisis dans le cadre d'une approche éthique et de sécurité. Le détail est présenté dans l'annexe aux comptes au point « 4.5. Trésorerie ».

III.6. ANALYSE DES DETTES

Les dettes comprennent les postes « Emprunts et dettes financières assimilées », « Dettes fournisseurs et comptes rattachés », « Dettes des legs ou donations », « Dettes fiscales et sociales », « Autres dettes » et « Produits constatés d'avance ».

Le poste « **Emprunts et dettes financières assimilées** » (1 M€) représente les comptes bancaires créditeurs faisant l'objet, sur le plan bancaire, d'une compensation, grâce à la mise en place de comptes fusionnés. Cette compensation permet ainsi d'optimiser la gestion de la trésorerie, de prévenir les frais de découvert et les incidents de paiement.

Le poste « **Dettes des legs ou donations** » (5,1 M€) comprend les dettes certaines lors de l'acceptation du dossier de legs et les dettes testamentaires, sommes dues à d'autres bénéficiaires du legs. Il s'agit d'une première inscription au bilan à la suite de l'application du nouveau règlement comptable.

Le poste « **Dettes fournisseurs et comptes rattachés** » (4,2 M€) comprend les factures restant à régler ou à recevoir, pour le siège (3 M€) et pour les délégations (1,2 M€).

Le poste « **Dettes fiscales et sociales** » (10,2 M€) comprend essentiellement les déclarations aux organismes sociaux des cotisations salariales payées au début de l'exercice suivant.

Le poste « **Autres dettes** » (8 M€) regroupe notamment les projets internationaux engagés et non encore réglés (4,7 M€) et l'engagement financier envers la Caritas Habitat (3 M€), dont le règlement doit intervenir au plus tard le 31 décembre 2021.

Le poste « **Produits constatés d'avance** » (3,7 M€) comprend les subventions constatées d'avance (2,7 M€) ainsi que divers produits à rattacher aux futurs exercices (notamment 0,4 M€ correspondant au financement de la Fondation Caritas France pour des projets portés en 2021).

III.7. ANALYSE DE LA VARIATION DE TRÉSORERIE

Le tableau de financement permet d'expliquer la variation de trésorerie de l'année écoulée. La trésorerie est constituée des postes « Valeurs mobilières de placement » (30,4 M€) et des « disponibilités » nettes (56 M€), diminué des soldes bancaires créditeurs figurant au poste « Emprunts et dettes » (1 M€).

La trésorerie nette à la fin de 2020 est de 85,4 M€, contre 71,9 M€ en 2019, soit une augmentation de 13,5 M€ (19 %).

Le dégagement de la trésorerie s'explique par :

- Les flux liés aux produits nets de charges qui dégagent une trésorerie de 25,5 M€ : la hausse des flux de recettes (principalement des subventions, dons, mécénats, contributions financières et assurances-vie) est cumulée aux économies dégagées sur les dépenses ;
- Les flux liés aux créances et dettes qui emploient 3,3 M€ de trésorerie ;
- La variation de trésorerie des investissements nets qui emploient 8,7 M€ : il s'agit des investissements incorporels et corporels nets de cessions et subventions d'investissement.

Les postes liés aux legs figurant à l'actif et au passif ne sont pas pris en compte dans la détermination des flux de trésorerie, dans la mesure où ils ne génèrent pas de flux de trésorerie en raison de l'équilibrage par les fonds reportés.

IV. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES POUR 2021

Comme nous venons de le voir en détail dans ce rapport annuel de gestion, cette année 2020 s'inscrit dans une dynamique particulière pour le SCCF. D'un côté, le constat fait au cours des dernières années que les ressources sont de plus en plus mises en concurrence entre les différentes structures associatives n'est pas remis en cause. De l'autre côté, l'effet de crise de l'année 2020 marque une année conjoncturelle exceptionnelle dans la générosité des Français et les ressources levées, mais pour lesquelles l'incertitude de récurrence et de renouvellement reste importante.

IV.1. BUDGET STRUCTUREL DE 2021 ET PLAN BUDGÉTAIRE POUR 2022-2023

Le budget validé par le conseil d'administration comporte certains arbitrages nationaux. En effet, contrairement à ce que nous espérions au moment où les budgets ont été construits, la crise sanitaire se poursuit, les couvre-feux et autres confinements locaux perdurent, certains rassemblements restent interdits. Cela aura un effet sur la vie de l'association, dont certains rassemblements seront encore une fois décalés ou annulés. Nos réalisations budgétaires seront donc elles aussi affectées, et la baisse de certaines dépenses (notamment des dépenses de voyages et de déplacements) ont été anticipées dans le budget présenté au conseil d'administration.

Vu la situation de ce début d'année 2021, il nous faut donc encore prendre avec prudence ces perspectives. En les prenant en compte, nous nous efforçons de construire un pilotage budgétaire de l'année 2021 cohérent, réaliste, prudent et visant à être un outil d'aide à la décision et à l'action pour l'ensemble du réseau France et international.

Cette intention passe, d'une part, par le suivi et la maîtrise de nos dépenses structurelles et, d'autre part, par la mise en place et la structuration des budgets dédiés et conjoncturels en observant ainsi la recherche de maîtrise de nos grands équilibres financiers.

IV.2. BUDGET ET PROJETS DE L'« APPEL À INITIATIVES INTERNE 2021-2022 »

Les conséquences sociales de la crise sanitaire se feront sentir durablement et les situations de pauvreté pourraient s'accroître lorsque les aides de l'État se réduiront.

Nous avons décidé de poursuivre notre engagement en 2021 et 2022, en mettant en place un budget de cet appel à initiatives, doté de 6 M€ à 8 M€ de fonds propres. Ce budget doit nous permettre d'amplifier notre action et d'établir un effet levier auprès de subventions publiques pour accentuer nos actions.

Il apparaît important de continuer à développer la culture du financement externe, de structurer les réponses, les suivis, les *reportings* en « mode projet » de nos actions au niveau national, comme au niveau régional et local. Nous

devons capitaliser sur ces dernières expériences et aider à la nécessaire appropriation de ces leviers dans tous les lieux du SCCF.

Les pistes envisagées de dépenses de ces fonds seraient :

- Financer la part d'autofinancement des réponses positives à l'appel à projets « France Relance » (dix-neuf dossiers déposés, pour un budget total de 9 M€, dont 2,4 M€ de fonds propres) ;
- Financer des projets n'ayant pas reçu de subventions (appel à projets « France Relance ») ou reportés pour l'appel à projets de juin ;
- Financer de nouveaux projets des délégations par régions et par regroupements thématiques, pour « libérer » des énergies et pour remobiliser ou rejoindre de nouveaux bénévoles autour de projets.

L'année 2020, du fait de la crise, marque une accélération forte des pratiques de sollicitation des partenaires conduisant à des subventions exceptionnelles, comme en témoigne le nombre important de projets présentés dans le cadre de l'appel à projets « France Relance ». De nouvelles subventions permettent également d'abonder à de nouveaux moyens d'action et soulignent que **la recherche de financements est un prolongement de l'action dans la mesure où elle permet de faire connaître les pauvretés que nous rencontrons et l'état d'esprit qui guide le SCCF.**

IV.3. PERSPECTIVES : DES MOYENS D'ACTION ET DES RÉSERVES FINANCIÈRES FORTS

À travers cette année 2020, sa capacité de mobilisation, d'adaptation, de plaidoyer et d'invention affirme toujours plus que le SCCF continue à être un acteur avec une véritable force d'action pour faire face aux crises. Et les perspectives peuvent nous prédire des crises qui vont probablement se succéder au niveau sanitaire, social, économique, culturel, environnemental...

Pour y faire face, nous sommes dotés de la forte solidité de notre structure financière, avec des fonds propres de 132 M€, contre un actif immobilisé net de 106 M€. Ces réserves sont en hausse, constituées notamment de 21,3 M€ correspondant au report des ressources de la générosité du public, dont la contrepartie se trouve dans des placements sécurisés et non touchés par la volatilité des places boursières.

Ses réserves financières sont couplées à une forte capacité d'adaptation des actions, de structuration du réseau en France et à l'international, de la force des ressources humaines de nos salariés et bénévoles qui se sont manifestées au cours de ces longs mois. Malgré quelques fragilités qui retiennent notre attention sur l'engagement au SCCF, nous nous mobilisons pour développer et former le bénévolat dès à présent. Nous pouvons encore affirmer que la situation socio-économique du SCCF reste solide.

Fort de ces ressources, nous garderons donc les moyens économiques d'accompagner les personnes en précarité, de nous adapter aux nouvelles conditions de travail, de veiller sur tous ceux qui, dans le réseau, œuvrent à une société plus fraternelle et de prendre soin d'eux.

Nous vous remercions pour votre implication et les efforts consentis ces derniers mois pour rester aux côtés des plus démunis et vous remercions par avance pour votre engagement dans la lutte contre toutes les formes de pauvreté.

SECOURS CATHOLIQUE

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

Reconnue d'utilité publique

106 Rue du Bac

75007 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'assemblée générale de l'association SECOURS CATHOLIQUE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SECOURS CATHOLIQUE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement comptable ANC n°2018-06 décrit dans la note 3.2 de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations comptables et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 20 mai 2021

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Jean-Claude MARTY

RÉSOLUTIONS APPROUVÉES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 JUIN 2021

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve la décision du conseil d'administration concernant la mise à jour du Fonds de réserve suite à l'application du nouveau règlement comptable :

Fonds de réserve 2019	5 263 122,30
Ajustement des « Libéralités à caractère d'apport	+ 2 561 393,71
Reclassement d'une part des subventions d'exploitation	+ 1 860 983,82
Fonds de réserve 2019 après mise à jour du nouveau règlement	<u>9 685 499,83</u>

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, réunie le 15 Juin 2021, conformément aux statuts de l'association, après avoir entendu lecture du rapport moral de l'association, du rapport d'activité, du rapport financier et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels :

- approuve les comptes annuels 2020 qui lui sont présentés,
- donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion au cours de ce même exercice.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L.612-5 du code de commerce, approuve ledit rapport.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 17 132 977,62 euros, au Fonds de réserve ajusté des mouvements de l'exercice et des décisions prises :

Fonds de réserve 2019 après mise à jour du nouveau règlement comptable	9 685 499,83
Affectation du résultat 2019	- 3 510 942,78
Mise à jour des Fonds propres	+ 11 551 105,93
Apports de l'exercice 2020	- 135 102,00
Fonds de réserve après décisions et apports de l'exercice	<u>17 590 560,98</u>
Affectation du résultat 2020	+ 17 132 977,62
Fonds de réserve après affectation du résultat 2020	<u>34 723 538,60</u>

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale du 15 juin 2021 décide la mise à jour des Fonds propres selon les statuts et les modalités adoptées par le Conseil d'Administration du 5 mars 2015 et modifiées le 4 Juin 2020:

Fonds statutaire : dotation art 13 al 5	+ 1 713 297,76
Réserve de fonds de roulement	- 1 152 666,66
Fonds de réserve	- 560 631,10
	<u>0,00</u>

Fonds de réserve après la mise à jour des Fonds propres :

Fonds de réserve après affectation du résultat 2020 :	34 723 538,60
Mise à jour du fonds de réserve	- 560 631,10
Total Fonds de réserve après mise à jour	<u>34 162 907,50</u>

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Conformément à l'article 8 des statuts, l'Assemblée Générale vote le budget 2021 présenté par le Conseil d'Administration.



**ENSEMBLE,
CONSTRUIRE
UN MONDE JUSTE
ET FRATERNEL**

**Document conçu et réalisé
par la direction de la communication**
106 rue du Bac – 75341 Paris cedex 07

Tél : 01 45 49 73 00

Fax : 01 45 49 94 50

Rédaction : Direction Administration Finances

Maquette : département Publications

secours-catholique.org

 [caritasfrance](#)

 [Secours Catholique-Caritas France](#)

 [@caritasfrance](#)



**ENSEMBLE,
CONSTRUIRE
UN MONDE JUSTE
ET FRATERNEL**

